Orne.gouv

Le magazine des **services de l'État dans l'Orne**

PRÉFET DE L'ORNE

L'ORNE ENTRE MAIN VERTE ET OEIL TECH

SOCIAL
Le «volet social» de la politique de la ville

PIERRE MOSCOVICI
A la rencontre des industriels de l'Orne

MARYLISE LEBRANCHU
Lance à Alençon le chantier de modernisation de l'action publique

ANNE-MARIE ESCOFFIER
Clarifier et simplier les relations entre l'Etat et les collecivités territoriales

AGRICULTURE
Le métier de préfet entre les champs et la capitale

www.orne.gouv.fr

AVR 2013 #2

L'INFORMATION DE L'ÉTAT DANS L'ORNE

ÉDITO

Jean-Christophe **MORAUD**
PRÉFET DE L'ORNE

Aller au contact des citoyens

Dans un contexte de morosité alimentée par les turbulences des plates-formes boursières et des scandales qui menacent injustement l'ensemble de la classe politique, aller au contact des citoyens est une démarche essentielle qui doit être conduite à tous les niveaux. C'est le sens de la visite officielle de Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, et de ses échanges avec les chefs d'entreprises de l'Orne, à Flers et Argentan. C'est l'objet du dialogue ouvert le 1er mars à la cité administrative d'Alençon par Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, lorsqu'elle invite les agents de l'État à faire des propositions pour innover et simplifier l'action publique. Enfin, c'est l'ouverture proposée par Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée chargée de la décentralisation, dans sa présentation des grandes lignes du projet de réforme des collectivités territoriales devant l'assemblée générale de l'association des maires de l'Orne.

Plus d'efficacité, plus de pragmatisme, plus de cohérence dans la répartition des rôles, plus de complémentarité entre l'État et les collectivités territoriales, plus d'économies et de rigueur pour ramener la dette publique à un niveau acceptable… Le cahier des charges pour la construction du nouveau modèle français fait peser sur le chantier de nombreuses contraintes qui seront plus facilement admises si chacun en comprend le sens et la finalité. C'est pourquoi il convient d'expliquer la démarche, de même qu'il est indispensable de communiquer sur les outils mis à disposition par le Gouvernement pour la mener à bien. Les dispositifs d'aide à l'emploi et de soutien aux entreprises ne donneront leur pleine mesure qu'à condition d'être connus des publics auxquels ils s'adressent. Les services de l'État et les représentants des structures chargés de leur déclinaison sur le territoire seront réunis périodiquement à la tribune de l'amphithéâtre de la cité administrative d'Alençon, pour présenter les nouveaux dispositifs afin que les bénéficiaires puissent se les approprier et les mettre en pratique, dans leur intérêt propre et dans celui de la collectivité.

À ces rencontres, il convient de donner un nom traduisant tout à la fois l'objet et l'ambition. « **Ad-info** », qui emprunte à l'administration et à l'information, pourrait devenir à terme, l'appellation d'une tradition en cours d'établissement de rendez-vous réguliers entre l'État dans l'Orne et tous ceux qui participent au développement économique du département.

C'est une invitation à laquelle sont bien évidemment associés les élus. S'il est devenu nécessaire de clarifier les rôles entre l'État et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques publiques, le contexte de rigueur budgétaire dans lequel notre pays est durablement installé exigera toujours que les efforts se conjuguent et que les moyens s'additionnent autour d'un objectif commun : redonner espoir à nos concitoyens et travailler ensemble, toutes collectivités et tous services confondus, à la relance de notre économie.

SOMMAIRE

SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE #10

PARTENARIAT POUR LA SÉCURITÉ DES SÉNIORS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS

EDITO # 3
BRÈVES # 6

PRÉ-PLAINTE EN LIGNE # 8

JOURNÉES DE L'ÉNERGIE ET SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE # 9

SÉVERINE GRAVÉ MADAME 2RM #13

FORUM DE LA VIE ASSOCIATIVE #14

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL // CHAMBRES CONSULAIRES # 12

ENTRETIEN AVEC RODOLPHE MAUDUIT # 17

APPEL À PROJET : CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE #18

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX # 19

CONTRAT DE GÉNÉRATION # 20

LE « VOLET SOCIAL » DE LA POLITIQUE DE LA VILLE #16

VISITE OFFICIELLE PIERRE MOSCOVICI #22

VISITE OFFICIELLE
MARYLISE LEBRANCHU #24

VISITE OFFICIELLE
ANNE-MARIE ESCOFFIER #26

VISITE OFFICIELLE // ISMAT ABASOV # 25

UNE CHARTE POUR
QUE LES RUES AFFICHENT LEUR NOM # 27

RAPPORT DE LA MISSION DE LUTTE
CONTRE L'INFLATION NORMATIVE # 34

LE PACTE DE COMPÉTITIVITÉ - MODE D'EMPLOI # 32

RENCONTRE AVEC LES JEUNES AGRICULTEURS # 34

LA LOI DE FINANCES
EXPLIQUÉE AUX ACTEURS
ÉCONOMIQUES DE
L'ORNE # 30

PACTE DE COMPÉTITIVITÉ
MODE D'EMPLOI # 32

18 MAI 2013 // LA PRÉFECTURE
EN LUMIÈRE, EN FEU ET EN MUSIQUE #36

Magazine publié
par le préfet de l'Orne
N°2 – Avril 2013

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Christophe MORAUD

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION :
Ghislaine BLEHER

COORDONNATRICE ÉDITORIALE :
Joëlle MARIÉ

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Les services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Orne, les services déconcentrés de l'État dans l'Orne: DDCSPP, DDT, UT DIRECCTE, DDSP, Groupement de Gendarmerie de l'Orne, DMD

CONCEPTION –RÉALISATION :
Agence CRAZYCOM /
www.crazycom.fr

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
Préfecture de l'Orne, Service départemental de la communication interministérielle,
Matignon, Publihebdos - Karina Pujeolle, Crazycom

www.orne.gouv.fr

BRÈVES

Mouvement

ARMELLE CONNESSON a été nommée chef de l'unité territoriale de la DREAL de Basse-Normandie en février 2013. Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, elle vient de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais où elle était chargée du suivi des établissements à risques. Elle succède à Pascal Gallon qui a rejoint l'UT DREAL du Loiret en mai 2012.

Citoyenneté

Un « Rallye citoyen » pour les collégiens

Organisé pour la première fois dans l'Orne, un rallye citoyen va réunir une centaine d'élèves des collèges du département mardi 4 juin à Alençon, de 8 h à 17 h.

Cette activité initiée et organisée par le trinôme académique de l'Orne (Rectorat de Caen, Délégation Militaire Départementale, Institut des Hautes Études de Défense Nationale de Basse-Normandie), entre dans le cadre de l'enseignement de défense dispensé durant le temps scolaire.

Elle constitue une opportunité pour les élèves accompagnés de leurs professeurs, de se familiariser avec les valeurs de la République à travers une découverte de ses institutions. Ce challenge sera disputé par 9 équipes de 10 élèves volontaires issus de classe de 4e et 3e et une équipe de 10 jeunes stagiaires de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe) d'Alençon.

Au travers d'un parcours ponctué de 10 ateliers, les collégiens réfléchiront à ce qui constitue l'action du citoyen : l'esprit de défense, le devoir de mémoire, leurs propres engagements dans la vie civique, les premiers secours, l'environnement, etc...

Carte d'identité... L'été approche

Renouvellement de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas l'été !

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !
Renouvelez dès maintenant
vos titres d'identité si nécessaire,
vous limiterez ainsi
les délais d'attente et d'obtention.
Adressez-vous à votre mairie pour la carte nationale d'identité
Adressez-vous aux mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport.
Pour plus d'informations, consultez : www.interieur.gouv.fr

L'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été génère un afflux de demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports.

Il est recommandé aux demandeurs de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

en vérifiant les dates d'expiration des CNI ou passeports en leur possession ;
en se rendant, dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire, à la mairie de leur domicile pour une demande de carte nationale d'identité et pour une demande de passeport, dans l'une des treize communes équipées de stations biométriques ***(la liste est disponible sur le site internet des services de l'État).***

Pour éviter des délais de délivrance incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, la demande doit être déposée au moins un mois avant la date du voyage ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire.

Le renouvellement peut être demandé dans les trois mois qui précédent la date d'expiration du document.

Le ministère de l'Intérieur a simplifié les démarches nécessaires à l'obtention d'une CNI ou d'un passeport, particulièrement pour celles et ceux qui détiennent déjà un titre sécurisé (carte d'identité « plastifiée », passeport électronique ou biométrique).

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr

DANIEL MORFOISE est le nouveau directeur départemental adjoint de la sécurité publique de l'Orne. Jusqu'à sa prise de fonctions au commissariat d'Alençon le 4 février 2013, sa carrière s'est déroulée au Havre où il a fait ses débuts comme inspecteur de police. Il succède à Joël Delacourt qui a pris le commandement de la circonscription de police de Pontarlier.

Sécurité

Convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État

Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Orne et Joaquim Pueyo, député-maire d'Alençon, ont signé le 15 février, une convention qui formalise et renforce la coopération progressivement établie sur le territoire de la commune entre la police nationale et la police municipale.

Cette convention entérine des pratiques existantes et elle en précise les contours et les modalités, dans un esprit de complémentarité renforcée entre la police nationale et la police municipale. Le rapprochement vise à optimiser l'efficacité des services pour mieux répondre aux attentes locales en matière de sécurité.

Tout en restant attachés à leurs missions respectives, les policiers de la ville et ceux de l'État pourront se relayer ou intervenir ensemble dans un certain nombre de domaines, notamment la recherche de personnes, les opérations de contrôle routier et de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que l'encadrement des manifestations sportives et culturelles.

L'échange d'information et la communication opérationnelle entre les deux institutions seront accentués. Les services interviendront conjointement dans les opérations destinées à assurer la tranquillité pendant les périodes de vacances, à lutter contre les hold-up, à protéger les personnes vulnérables, ou dans les relations avec les partenaires, notamment avec les bailleurs.

Dans l'intérêt du service rendu au citoyen, la coordination des patrouilles en uniforme effectuées par des représentants de la police nationale et de la police municipale va permettre d'augmenter le temps de présence et la visibilité des forces de l'ordre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

« L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE ENTRE LES DEUX INSTITUTIONS SERONT ACCENTUÉS. »

Sécurité routière

Dans l'Orne, les deux roues motorisées représentent un quart des accidents corporels de l'année 2012

« 650 MOTARD SE SONT TUÉS SUR LES ROUTES FRANÇAISES EN 2012 »

À l'approche des beaux jours et des premières randonnées à moto, la Sécurité routière renouvelle, à la télévision, sur Internet et sur le terrain, sa campagne « À moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas ».

650 motards se sont tués sur les routes françaises en 2012, ce qui représente 18% des victimes de la route pour seulement 2% du trafic.

Les motards observent la plus haute attention lorsqu'ils circulent en milieu urbain et, particulièrement, lorsque les conditions météorologiques sont dégradées. Mais ces mêmes motards ont tendance « à se relâcher » et à rouler plus vite lorsque le ciel est clément sur une route bien dégagée. C'est pourtant là, contrairement à une idée reçue, que la majorité des accidents mortels à moto se produit : hors des centres urbains, en rase campagne, par beau temps, sur une route sèche.

#PRÉ-PLAINTE **EN LIGNE**

Un démarrage un peu lent

Le 22 février 2012, après une expérimentation conduite dans quatre départements (Charente-Maritime, Yvelines, Haute-Garonne et Bas-Rhin) le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration annonçait la généralisation progressive de la pré-plainte en ligne à l'ensemble du territoire national en 2013.

Lancé le 7 janvier 2013 dans l'Orne, le dispositif n'a recueilli pour l'instant qu'une faible adhésion. La tendance est la même au niveau national puisque sur l'ensemble des départements où il est opérationnel, le nombre de plaintes faisant suite à pré-plaintes en ligne représente à peine 2% de l'agrégat des atteintes aux biens. Pour autant, les enquêtes réalisées auprès des personnes ayant eu recours à la pré-plainte en ligne font apparaître un taux de satisfaction très élevé. Les plaignants soulignent le gain de temps qu'elle permet de réaliser et la simplicité de la démarche.

Dans quels cas peut-on recourir à la pré-plainte en ligne ?

Ce télé-service est destiné à améliorer l'accueil des victimes et à réduire le délai d'attente dans les locaux de la police ou de la gendarmerie, lors du dépôt de plainte qui doit nécessairement faire suite à la pré-plainte en ligne (PPEL).

La PPEL s'applique exclusivement dans le cas d'atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries…), par un auteur inconnu, à l'exclusion des situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie. Sont donc exclues les plaintes contre personne dénommée, ces dernières pouvant nécessiter une interpellation immédiate de l'auteur.

Que doit faire le plaignant ?

La personne victime d'une atteinte aux biens ignorant l'identité de l'auteur de l'infraction peut effectuer une pré-déclaration via les sites : ***http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr ou http://www.service-public.fr .***

Le plaignant choisit le lieu de signature de sa plainte (commissariat ou gendarmerie) et renseigne un formulaire comprenant différentes rubriques dont certaines sont obligatoires. À l'issue de sa télé-déclaration, il reçoit un accusé de réception automatique avec un numéro de dossier et le rappel du lieu de dépôt de la plainte. La plainte ne prendra effet que lors de la signature au commissariat ou à la gendarmerie qui doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours.

Dans le même temps, un message contenant la pré-déclaration est automatiquement transmis au service de police ou la brigade de gendarmerie sélectionné qui va contacter le plaignant pour convenir avec lui de la date et de l'heure d'un rendez-vous pour la signature de la plainte.

Traitement des pré-plaintes par les services de police ou de gendarmerie

Des boîtes de messagerie fonctionnelles dédiées sont ouvertes dans les services afin que les pré-déclarations de plaintes soient traitées à deux niveaux :

 # Au niveau départemental, les messages de pré-plaintes doivent faire l'objet d'une veille permanente assurée par le centre d'information et de commandement (CIC) afin de prendre en compte les situations d'urgence qui nécessiteraient une intervention immédiate des services ou, le cas échéant, la mise en œuvre de mesures conservatoires des traces et indices. Parallèlement, le correspondant départemental d'aide aux victimes assure le suivi du dispositif et sa bonne mise en œuvre dans l'ensemble des structures d'accueil des plaignants pour la validation des pré-plaintes.

 # Au niveau local, des fonctionnaires sont désignés dans chaque structure d'accueil pour assurer la réception des plaignants aux rendez-vous convenus pour la finalisation de leur plainte. Dans les 24 heures ouvrées de la réception d'un message de pré-plainte, le service choisi par le plaignant le contacte pour convenir du rendez-vous de signature et l'informer des pièces justificatives nécessaires dont il doit se munir, lors de ce rendez-vous, le plaignant est reçu dans un délai d'attente qui ne dépasse pas 15 minutes.

JOURNÉES DE L'ÉNERGIE ET SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La transition énergétique au cœur du débat

Les premières journées de l'énergie se sont déroulées du 29 au 31 mars 2013. Elles ont offert au public l'opportunité de découvrir des lieux, des initiatives et les acteurs de l'énergie de leur région. A travers ces rendez-vous, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ouvre le débat sur la transition énergétique. Les journées de l'énergie ont donné lieu à Alençon, à une opération portes ouvertes sur le site d'ERDF.

Avec plus de 15 000 kilomètres de lignes dont 20% sont enterrées, ERDF est au cœur du sujet. L'entreprise investit bon an mal an 12 millions d'euros dans le département et travaille avec ses partenaires , notamment au sein de la conférence départementale de la distribution électrique (réunie par le préfet le 19 décembre 2012), à améliorer le réseau, à le moderniser et le sécuriser pour rendre un meilleur service à l'usager.

« **La fiabilité du réseau, c'est l'assurance d'une forme de souveraineté grâce à l'acheminement, d'un bout à l'autre de notre territoire, de l'énergie électrique. En déployant tous les outils de production de l'énergie (éolien, photovoltaïque aux côtés des centrales classiques et nucléaires), c'est se mettre en capacité à piloter la consommation et répondre aux besoins. C'est enfin la garantie de pouvoir mettre en œuvre des usages plus économes qui participeront à la transition énergétique** » a déclaré Jean-Christophe Moraud après avoir visité l'exposition présentée sur le site.

Acteur majeur de la transition énergétique, ERDF est présent sur tous les chantiers de la croissance et de la compétitivité. La construction d'un parc hydrolien au large de Courseulles engage la construction d'une filière d'avenir. Le préfet entend que l'Orne y soit associé. À cette fin, il a organisé une réunion le 26 mars avec les CCI, la Région, Orne développement et tous les partenaires qui pourront faciliter le positionnement des entreprises ornaises sur les appels d'offres de l'éolien off-shore et de l'hydrolien.

Derrière les techniques de pointe qui se développent dans la perspective de la transition énergétique, le préfet a salué « **les hommes et les femmes en bleu, fiers de leurs métiers de service public** » .

Sur un effectif national de 12 000 salariés, ERDF emploie dans l'Orne 180 personnes et compte 173 000 clients.

semaine
du développement
durable
du 1er au 7 avril 2013
transition
énergétique
- de voitures
+ de vélos
+ de covoiturage
=
Plus de sobriété dans les transports
j'ai fait un rêve ...
À la cité administrative
Un programme pour agir
le 19 mars à 14h
Diffusion du film «Vélotopia»
Amphithéâtre
du 25 au 29 mars
Bourse au covoiturage
Hall d'entrée du personnel
le 25 mars de 9 h à 17 h
Révision gratuite de votre vélo à l'atelier mob, 59 rue St Blaise
Inscrivez-vous dès à présent auprès de : isabelle.debarde@orne.gouv.fr
du 2 au 5 avril
Pour mes déplacements de la semaine, j'utilise le vélo et le covoiturage
du 8 au 12 avril
Pour le calcul du bilan carbone de la semaine précédente : saisie des kilomètres économisés
Hall d'entrée du personnel
Exposition sur le vélo à la Maison de la Sécurité routière

Les journées du patrimoine énergétique

Cette première édition des journées de la transition énergétique est appelée à devenir « les journées du patrimoine énergétique », un rendez-vous annuel qui s'inscrira comme cette année, à la veille de la semaine du développement durable (SDD).

Organisée par la direction départementale des territoires, la SDD donne lieu tous les ans la première semaine d'avril, à des animations (conférences, visites, projections de films…) à la cité administrative d'Alençon.

Dans la continuité du débat engagé par les premières journées de l'énergie, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, la SDD 2013 s'est déclinée sur le thème de la transition énergétique.

Un thème dont le Premier ministre a récemment souligné les enjeux : l'indépendance énergétique de notre pays, avec, en parallèle, la promotion de modèles économiques durables et créateurs d'emplois.

SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION **DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2013-2017**

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA **SÉCURITÉ DES SÉNIORS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS**

Tous les cinq ans, à l'occasion de l'élaboration du document général d'orientation (DGO) de sécurité routière, le préfet définit les grands axes des actions à mener localement pour réduire le nombre des accidents et leur gravité. Ces orientations sont déclinées chaque année, dans les plans départementaux d'actions pour la sécurité routière (PDASR) mis en œuvre par l'État, en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels de proximité qui souhaitent s'investir dans des actions ciblant des populations relevant de leurs domaines de compétence. Dans cette perspective, le préfet et le président du Conseil général ont signé le 5 avril 2013, le document général d'orientation de sécurité routière 2013-2017.

Etabli à partir du contexte départemental, ce document définit des enjeux et cible les catégories d'usagers qui apparaissent, à travers les bilans des années précédentes, comme particulièrement exposées aux risques routiers. Ainsi, la prévention sera renforcée durant les prochaines années, notamment au profit des séniors et des conducteurs lors des trajets professionnels (domicile-travail et missions). Les objectifs et actions qui vont bénéficier à ces deux catégories d'usagers sont précisés dans des conventions qui consacrent un partenariat renforcé entre les signataires : État et Département pour la sécurité des séniors, État et Chambres consulaires pour la sensibilisation des entreprises aux risques routiers professionnels.

« LA PRÉVENTION SERA RENFORCÉE DURANT LES PROCHAINES ANNÉES, NOTAMMENT AU PROFIT DES SÉNIORS ET DES CONDUCTEURS DANS LES TRAJETS PROFESSIONNELS (DOMICILE-TRAVAIL ET MISSIONS) »

Lors de la signature du DGO et des conventions pour la sécurité des séniors et des trajets professionnels, le président du Conseil général de l'Orne et les représentants des chambres consulaires ont salué la démarche du préfet à qui revient l'initiative d'avoir fédéré des acteurs divers autour d'une action d'intérêt général.

« **La période d'économies budgétaires dans laquelle nous sommes durablement engagés nous oblige à rassembler nos forces et nos moyens pour une plus grande efficience de l'action publique** » a déclaré Alain Lambert en se félicitant du rapprochement de l'État, du Conseil général et des acteurs économiques pour atteindre un objectif d'une grande noblesse : sauver des vies.

Le préfet a insisté sur le fait que la convention portant sur la sécurité des séniors n'a pas pour objet de stigmatiser le comportement des personnes âgées sur la route. « **Autant victimes qu'auteurs, elles représentent dans le département 70% des piétons et 26% des automobilistes décédés dans un accident** ».

Alain Lambert a évoqué la nécessité de traiter le sujet avec détermination mais sans perdre de vue les facteurs humains qu'il recouvre. « **Le permis de conduire, c'est la reconnaissance explicite qu'on est toujours capable d'autonomie. Il s'agit en l'occurrence de préserver cette autonomie et de l'entretenir avec des conseils adaptés qui seront dispensés au plus près des personnes concernées** ».

Les responsables des chambres de commerce et d'industrie d'Alençon et de Flers-Argentan et de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Basse-Normandie ont explicité les actions qui seront développées auprès de leurs ressortissants pour améliorer leur sécurité et celle de leurs salariés sur les trajets professionnels. « **Cette démarche va servir des objectifs à la fois humains et économiques** » ont-ils déclaré en évoquant les conséquences lourdes que peut avoir un accident de la route quand il affecte durablement ou définitivement un élément-clé dans une entreprise.

CONVENTION ENTRE
L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL
pour la sécurité routière des séniors

Les études réalisées sur la période 2007-2011 démontrent que les personnes de 65 ans et plus, qui constituent actuellement 20% de la population départementale, sont surreprésentées dans les accidents de la route.

Dans le bilan des cinq dernières années, les seniors sont davantage impliqués dans les accidents en comparaison à la référence, notamment chez les 75 ans et plus. Les accidents de véhicule seul en agglomération et des piétons en rase campagne sont particulièrement importants et graves.

De ce fait, les seniors représentent un enjeu en terme de sécurité routière à la fois dans l'immédiat et à moyen terme puisque, suivant l'évolution démographique, leur part dans la population ornaise pourrait dépasser 32% en 2032.

Chef de file en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées, gestionnaire du réseau routier départemental et autorité organisatrice de transport, le Conseil général a décidé de s'engager, aux côtés de l'État, dans une démarche visant à prévenir et à réduire la mortalité des personnes âgées sur la route. L'objectif consiste à sensibiliser les usagers à leur propre sécurité et à améliorer leurs connaissances à travers des actions d'information au plus près des populations. L'État et le Département développeront conjointement des outils d'information à destination du public cible, notamment un guide de bonne conduite des personnes âgées au volant qui sera réalisé cette année.

> « .. LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS QUI CONSTITUENT ACTUELLEMENT 20% DE LA POPULATION DÉPARTEMENTALE, SONT SURREPRÉSENTÉES DANS LES ACCIDENTS DE LA ROUTE...
>
> ... L'OBJECTIF CONSISTE À SENSIBILISER LES USAGERS À LEUR PROPRE SÉCURITÉ ET À AMÉLIORER LEURS CONNAISSANCES À TRAVERS DES ACTIONS D'INFORMATION AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS...

La convention signée le 5 avril par le préfet et le président du Conseil général précise par ailleurs les modalités d'échanges d'information, de coordination et de concertation entre l'État et le Département et formalise les objectifs et les modalités de leur partenariat.

La mise en commun des moyens (centres de ressources, réseaux d'acteurs locaux, relais institutionnels) doit permettre de susciter et soutenir l'organisation de réunions de sensibilisation des personnes âgées à la sécurité routière (au moins une par canton d'ici à la fin 2015).

CONVENTION ENTRE
L'ÉTAT ET LES CHAMBRES CONSULAIRES
sur les risques routiers professionnels

Près de 40% des accidents survenus dans l'Orne sont liés à l'activité professionnelle, soit un taux comparativement plus élevé qu'ailleurs.

C'est la raison pour laquelle il a paru nécessaire de mobiliser tous les acteurs, au plus près des entreprises, pour faire évoluer les comportements des personnes qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou dans le cadre de déplacements professionnels.

Les chambres de commerce et d'industrie d'Alençon et de Flers-Argentan et la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Basse-Normandie ont signé, à cette fin, des conventions avec l'État. Ces conventions prévoient un renforcement des échanges entre les signataires en matière de sécurité routière et la définition d'un cadre d'actions communes visant à sensibiliser les entreprises aux risques routiers professionnels.

Les chambres s'engagent notamment à soutenir et à relayer l'action de l'État en direction de leurs ressortissants pour les inciter à sensibiliser leurs salariés aux dangers de la route et les comportements à respecter pour conduire en sécurité. Les chefs d'entreprise seront informés sur les coûts des accidents liés aux trajets des salariés (domicile-travail et missions). Ils seront incités par ailleurs à confier l'aménagement intérieur des véhicules d'entreprise à des professionnels, à vérifier les véhicules et les chargements et à développer des plans de prévention du risque routier en entreprise en partenariat avec les chambres consulaires.

SÉVERINE GRAVÉ, MADAME 2RM

La moto, une passion maîtrisée

Séverine GRAVÉ est chargée de mission deux roues motorisées pour le département de l'Orne. Ses attributions recouvrent celles des anciens chargés de mission Moto, avec une compétence élargie aux scooters et aux petites cylindrées. Son rôle consiste à sensibiliser les conducteurs aux enjeux et aux risques et à leur rappeler les fondamentaux « qui s'oublient très vite ».

Nommée le 1er août 2012, Madame 2RM est bénévole dans cette fonction. Elle travaille par ailleurs, dans le service aménagement et environnement de la direction départementale des territoires.

« **Le comportement des conducteurs de deux roues n'est pas plus dangereux que celui des automobilistes, mais l'absence de carrosserie les rend plus fragiles** ». Madame 2RM parle d'expérience. Elle a passé son permis moto à 19 ans et ses souvenirs de balade sur la moto de son père remontent à la petite enfance, dès qu'elle fut en âge de monter dessus. Très vite, l'engin est devenu passion. Elle en prend soin « **comme d'un cheval** ». Elle en change régulièrement. Elle a eu « **comme tout le monde** », des sportives, des petites et des grosses cylindrées, une 700 cm3 sur laquelle ses pieds ne touchaient plus au sol. De fait, on l'imagine mal, avec son mètre 55 et ses 50 kg, chevaucher des machines qui peuvent peser jusqu'à 230 kg. « **Question de technique, explique-t-elle, on apprend à manipuler la moto, mais la prise au vent est plus importante que sur d'autres types de machines ».**

Aujourd'hui, Madame 2RM a troqué les sportives pour une 1200 Harley Davidson, « **la rolls de la moto** » un style qu'elle aime bien et un plaisir qu'elle ne pouvait s'offrir avant.

De la passion, du sport et de la convivialité, c'est ce qui caractérise l'esprit deux roues. L'opération « **reprise de guidon** » dans laquelle elle s'est impliquée avec le bureau de la sécurité routière et la gendarmerie a réuni des jeunes motards avec moins de 6 mois de permis et des vieux routards avec 40 ans d'expérience au compteur et des permis datant de l'époque où l'apprentissage se faisait directement sur la route.

« **Aujourd'hui, on apprend à manier la machine sur plateau et on a gagné en sécurité. Les routes sont plus sûres, les glissières coupe-gorges ont été supprimées, mais il reste toujours des dangers, les revêtements de routes usés, des casques qui ne protègent plus les têtes autant qu'il faudrait, et des comportements inadaptés et dangereux des autres usagers de la route et des motards eux-mêmes ».**

Les rendez-vous de Madame 2RM sont l'occasion pour les motards, de repenser leur sécurité. Les relais motards sur le trajet des rencontres sportives, les actions ponctuelles sur des thématiques données rassemblent de plus en plus de monde. L'opération « **reprise de guidon** » qui a connu un franc succès a été reproduite dans la Sarthe et dans la Manche. « **Les motards viennent chercher quelque chose. Ils sont très attentifs aux informations qu'on leur propose ».**

De nombreux partenariats se sont instaurés autour de cette opération initiée par le capitaine Salaün, chef de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie de l'Orne. Initiation aux premiers secours par les pompiers, « **quels équipements pour bien se protéger** » par la Fédération française des motards en colère, « **les conduites à risques** » par la Prévention routière, et des vérifications techniques par des concessionnaires… autant d'ateliers pour contrôler le bon état de marche des machines et des hommes et assurer à ces derniers une remise en selle en toute sécurité.

Contact : severine.grave@orne.gouv.fr ou ddt-std-sr@orne.gouv.fr

Grand succès de l'opération « reprise de guidon » à Essay

Selon une étude réalisée en 2012 sur les accidents de la route dans l'Orne, les deux roues sont impliqués dans un tiers des accidents et ces derniers ont lieu pour 65% au cours d'une promenade.

C'est sur ce constat que le Bureau de la Sécurité routière et la gendarmerie ont développé l'idée d'une journée de prévention gratuite pour les deux roues avant les beaux jours. Les moteurs et les motards ont besoin d'une révision après la période hivernale. L'opération « reprise de guidon » qui s'est déroulée sur le circuit des Ducs, à Essay le dimanche 24 mars 2013 a permis aux uns et aux autres, de se « **dérouiller** » après plusieurs mois d'arrêt.

Avec 140 motos et 20 voitures, soit environ 200 personnes au rendez-vous, l'opération a suscité un intérêt qui a agréablement surpris les organisateurs, Philippe Houppermans, du BSR et le capitaine Georges Salaün, chef de l'Escadron départemental de sécurité routière. « **Cela démontre qu'il y a une prise de conscience des motards et un souci de sécurité auquel nous devons répondre** ».

Plusieurs ateliers étaient proposés sur le site tout au long de la journée, dont une piste d'habileté sur circuit et une mise en pratique sur la route. Les participants étaient encadrés par des motards de la gendarmerie qui ont prodigué des conseils inspirés de leur formation et de leur expérience. Les pompiers, également impliqués dans cette journée de prévention, ont dispensé des conseils de prise en charge en cas d'accident de deux roues.

#FORUM DE LA VIE ASSOCIATIVE

Favoriser l'engagement gratuit et le valoriser par la formation

Les membres de la Mission d'accueil et d'information aux associations (MAIA) de l'Orne ont organisé le 6 avril à Alençon, un forum de la vie associative sur le thème «le bénévolat dans tous ses états».

En ouvrant ce forum aux côtés de Joaquim Pueyo député-maire d'Alençon, Jean-Christophe Moraud, préfet, a rappelé l'importance du mouvement associatif et la place qu'il a su conquérir depuis la loi 1901 qui a consacré la liberté d'association :

« Se retourner sur un peu plus d'un siècle de pratique associative, c'est retracer les aventures d'une liberté. C'est constater que les associations ont enrichi tous les domaines de la vie publique et privée . En accompagnant le développement de la société française, les associations ont aidé les pouvoirs publics à mieux percevoir les domaines dans lesquels ils devaient changer ou renforcer leurs actions. Sur des sujets aussi essentiels que l'exclusion, la grande misère, la protection des enfants maltraités, la lutte contre le sida, le renforcement de la sécurité routière ou la reconnaissance des droits des handicapés … le mouvement associatif a souvent précédé la loi et inspiré le législateur en lui faisant entendre la voix des plus faibles ».

> « LA RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT EST UN AXE D'ACTION ESSENTIEL QUE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES REPRÉSENTANTS DU MONDE ASSOCIATIF DOIVENT POURSUIVRE EN COMMUN. IL EST ESSENTIEL DE FAVORISER CET ENGAGEMENT GRATUIT ET DE VALORISER LE TEMPS PASSÉ AU SERVICE D'UNE ASSOCIATION DANS LE PARCOURS PROFESSIONNEL DE CHACUN »

« **Dans la période de mutations économiques que nous traversons, notre société a besoin du regard et de la parole des associations** », a ajouté le préfet.

Même si, dans l'Orne comme dans tous les autres départements, on observe un tassement de la création d'associations depuis 2010, un français sur deux est membre d'une association et on enregistre encore 60 000 créations par an au niveau national, dont 200 dans notre département qui compte par ailleurs 5000 associations actives qui représentent un effectif global d'environ 12 000 salariés et de nombreux bénévoles.

Le préfet a souligné le rôle reconnu de la MAIA dans la formation des bénévoles : 160 jours de formation en 2011 qui ont bénéficié à 812 personnes.

Le forum a proposé à ses visiteurs plusieurs animations qui se sont déroulées tout au long de la journée :

une conférence sur l'engagement bénévole animée par Madame Ferrand-Bechmann, sociologue de l'engagement et professeur émérite à l'université de Paris VIII;

une présentation des dispositifs d'engagement par Monsieur Daumas, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Basse-Normandie;

un atelier «**de bénévole à bénévole employeur**» sur les relations entre bénévoles et salariés;

un atelier «**comment accueillir de nouveaux bénévoles**»;

plusieurs stands d'information.

Les sujets abordés ont porté sur les raisons et les enjeux actuels de l'engagement bénévole, notamment sur la nécessité d'ouvrir la gouvernance et de repenser la répartition des responsabilités au sein des associations. Cette gouvernance nouvelle passe par une recherche de transparence, de pragmatisme, de délégation et de répartition des responsabilités. Au-delà d'une organisation moins «pyramidale», un intérêt accru doit être porté à l'évaluation de l'utilité sociale et de l'efficacité du projet associatif.

Ce forum a permis aux acteurs du milieu associatif de mieux se connaître et de partager des informations, des expériences et de recueillir des réponses à leurs questions.

Contact :
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne
MAIA - Déléguée départementale à la vie associative : Pascale FORET
Cité administrative - Place Bonet - CS 50003 - 61013 Alençon cedex
Courriel : ddcspp-liensocialjeunessesports@orne.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 02 33 32 50 21

E-création : créez votre association en ligne

Grâce au service développé par la Direction Générale de la Modernisation de l'État et le Ministère de l'Intérieur, la création d'une association peut aujourd'hui être effectuée en ligne, de façon complètement dématérialisée.

Il suffit de se connecter sur compteasso.service-public.fr et de renseigner les demandes : remplissage des demandes correspondant au formulaire Cerfa, intégration des pièces jointes, validation et envoi électronique du dossier directement vers les services instructeurs. Grâce au tableau de bord de l'espace personnalisé qui lui est réservé, le déclarant peut suivre pas à pas le traitement de sa démarche jusqu'à sa validation.

Le service instructeur chargé du dossier lui adresse alors le récépissé de déclaration de son association sous forme dématérialisée.

Grâce à des contrôles de saisie tout au long de la démarche en ligne, la qualité du dossier est davantage sécurisée, ce qui permet d'éviter les erreurs, voire les manques dans les renseignements et pièces requises, qui risquent de retarder la démarche.

La Mission d'accueil et d'information aux associations (MAIA) de l'Orne

est un réseau, coordonné par la déléguée départementale à la vie associative qui intervient en appui à la demande des bénévoles, élus et professionnels de la vie associative. En réunissant tous les acteurs compétents en matière de vie associative (État, collectivités territoriales, partenaires privés et publics), la MAIA met leurs compétences à disposition des associations et leur propose gratuitement un certain nombre d'outils et de services :

les coordonnées d'un réseau de partenaires au service des associations

des guides pratiques pour les associations, également disponibles sur www.associations.gouv.fr

une aide à la gestion des emplois associatifs

des formations gratuites pour les bénévoles en matière d'emploi, fiscalité et comptabilité.

#LE « VOLET SOCIAL »
de la politique de la ville

Parallèlement au programme de rénovation urbaine mis en œuvre par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) , les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) constituent les « volets sociaux » des programmes de rénovation urbaine des quartiers en difficulté définis comme prioritaires.

Etablis par le préfet en sa qualité de délégué territorial de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et le représentant de la collectivité territoriale au sein de laquelle ils sont mis en œuvre, les CUCS définissent les objectifs, les modalités de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions conduites en faveur des habitants des quartiers dans lesquels ils s'appliquent.

Les actions ainsi retenues portent sur l'éducation, l'emploi, le développement économique, le logement, le cadre de vie, la santé, la culture, la citoyenneté, le lien social, la participation à la vie publique, l'accès aux droits, la prévention des discriminations et la prévention de la délinquance au sein des périmètres visés.

Le département de l'Orne compte en 2013 trois CUCS qui concernent les quartiers prioritaires d'Alençon, Argentan et Flers.

Les actions mises en œuvre dans le cadre des CUCS font l'objet d'un examen et d'un financement concertés par les services de l'État, les collectivités signataires, le Conseil général, le Conseil régional, la Caisse d'allocations familiales, les bailleurs sociaux…

En 2012, cette concertation a permis de porter à **4 475 676 €** le montant des crédits alloués à la réalisation des projets inscrits dans les trois CUCS de l'Orne. A partir de 2014, une révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville va recentrer des crédits d'intervention de l'État vers les quartiers les plus en difficulté.

Le soutien de l'État à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté se concrétise également depuis plusieurs années au travers de deux autres programmes particuliers :

Les programmes de réussite éducative (PRE)

Signés par l'État et les collectivités territoriales au sein desquelles ils sont mis en œuvre, ils permettent une approche globale (sociale, familiale, psychologique, médicale…) et individualisée des difficultés éducatives ou d'apprentissage que peuvent rencontrer certains enfants des quartiers prioritaires.

L'État soutiendra à nouveau cette année les quatre PRE de l'Orne (Alençon, Argentan, Flers et Vimoutiers) à hauteur de **482 673 €**

Le programme « adultes-relais »

Quinze adultes-relais âgés de plus trente ans et issus des quartiers prioritaires assurent à Flers, Argentan et Alençon des missions de médiation sociale.

Employés par des collectivités territoriales, des associations ou des organismes chargés de la gestion d'un service public, ils contribuent à l'amélioration des relations et des rapports sociaux entre les habitants et les services publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce programme est soutenu par l'État à hauteur de **236 076 €.**

Réunion de programmation du CUCS à la Mairie d'Alençon

#RODOLPHE MAUDUIT

Le délégué du préfet dans les quartiers

Coordinateur, accompagnant et représentant

Rodolphe Mauduit est délégué du préfet à Courteille et à Perseigne, deux quartiers d'Alençon classés en ZUS (zone urbaine sensible). Bien qu'il dispose de trois bureaux - un à la préfecture et un autre dans chacun des quartiers qui constituent son périmètre d'intervention - il se décrit comme un homme de terrain. Un terrain qu'il connaît bien et qu'il a vu évoluer sensiblement, depuis sa prise de fonction en 2009, grâce aux travaux réalisés sur le bâti et grâce aux actions conduites au bénéfice des habitants.

COMMENT POUVEZ-VOUS RÉSUMER VOTRE MISSION ?

En trois mots : Coordonner, accompagner et représenter.
Le délégué du préfet coordonne les interventions des services de l'État qui travaillent en interministériel, sur la politique de la ville : la direction départementale des territoires, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, l'Education nationale, l'unité territoriale de la DIRECCTE qui intervient sur le volet de l'emploi, et la police.

Je suis également chargé d'accompagner les acteurs de terrain (associations, collectivités territoriales, écoles, collèges …) dans les actions qui sont conduites dans les quartiers. Je participe aux décisions de financement des actions, à leur montage, à leur mise en œuvre et à l'évaluation du résultat.

Enfin, je représente le préfet dans les réunions ou manifestations où il ne peut être présent lui-même et je l'informe des événements qui impactent la vie des quartiers et de leurs habitants. Actuellement, nous sommes environ 300 délégués en France. Nous exerçons nos missions dans les quartiers ZUS classés en catégorie 1, les plus défavorisés. Dans les quartiers relevant des catégories 2 (Flers et Argentan) et 3, la coordination de l'action de l'État est confiée à la DDCSPP.

QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Il s'agit de réduire les écarts sociaux et territoriaux qui se sont progressivement creusés entre les habitants d'une même ville. La politique de la ville englobe le logement , avec les programmes de rénovation urbaine, l'emploi, l'éducation, la santé, la sécurité, la prévention… C'est une politique complexe qui exige une coopération constante entre les services de l'État, les collectivités territoriales (Conseil général, Conseil régional, Ville et Communauté urbaine) les associations, les entreprises et les bailleurs sociaux.

QUELLES SONT LES ACTIONS QUI BÉNÉFICIENT DES CRÉDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Il y a d'une part la rénovation urbaine qui s'applique au bâti et à l'infrastructure (rénovation et constrcution d'immeubles, aménagement de places ou d'espaces verts, voirie) et d'autre part le volet social décliné dans les CUCS (contrats urbains de cohésion sociale). Pour les deux quartiers, cela représente une quarantaine d'actions chaque année. Les financements de l'État s'échelonnent entre 1000 et 20 000 € pour les plus importantes. Ils sont abondés par d'autres financeurs (Ville, Conseil général, Conseil régional, CAF…) et autres services de l'État qui interviennent sur des crédits de droit commun, les crédits de la politique de la ville ayant vocation à compléter ces derniers et à ne pas s'y substituer. 1 € de crédit CUCS génère par effet levier environ 10 € de financements complémentaires. Ce qui traduit une large adhésion des partenaires à l'action conduite par l'État dans les quartiers. Les dispositifs vont toutefois évoluer à compter de l'an prochain. Le CUCS actuel sera transformé en « contrat ville ». Il aura vocation à mieux cibler les publics prioritaires et à concentrer les crédits sur des actions à leur bénéfice.

« Le délégué du préfet a organisé une rencontre à la préfecture entre le préfet et les délégués de classes des collèges de Perseigne et de Courteille. »

Les élèves ont pu à cette occasion interroger Jean-Christophe Moraud sur son métier : « Combien gagne un préfet, combien de temps vous travaillez, qu'est-ce qui vous plaît dans votre travail, qu'est-ce que vous vouliez faire quand vous aviez notre âge ?

#APPEL À PROJET

Centenaire de la Première guerre mondiale

Claude Martin, Sous-préfet de Mortagne au Perche, a été désigné par le Préfet comme animateur du comité de pilotage départemental du centenaire de la Première Guerre mondiale pour l'Orne.

Ce comité est constitué par le Directeur des Archives départementales, la Directrice de l'ONACVG , le Président du Souvenir Français , le Délégué Militaire Départemental, des représentants de collectivités territoriales et des enseignants impliqués dans le travail de mémoire sur les grands événements qui ont marqué l'histoire de France. Le comité reste toutefois ouvert à tous les nouveaux participants souhaitant apporter leur collaboration à l'organisation des manifestations qui s'inscriront dans le cadre de ce centenaire. Ils sont invités à se manifester et seront conviés aux prochaines réunions.

Le comité départemental a vocation à élaborer le programme des commémorations qui sera décliné dans le département, à susciter et à soutenir les initiatives qui pourront être prises en ce sens et à les coordonner entre elles. Les projets commémoratifs devront s'inscrire dans « l'esprit du Centenaire» promu par la Mission nationale et répondre aux objectifs suivants:

valoriser la richesse du patrimoine local à l'échelle des territoires ;

œuvrer à la compréhension d'une histoire de France partagée ;

> « LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL A VOCATION À ÉLABORER LE PROGRAMME DES COMMÉMORATIONS QUI SERA DÉCLINÉ DANS LE DÉPARTEMENT, À SUSCITER ET À SOUTENIR LES INITIATIVES QUI POURRONT ÊTRE PRISES EN CE SENS ET À LES COORDONNER ENTRE ELLES. »

s'inscrire dans la dynamique de la construction européenne fondée sur un héritage commun ;

participer au rayonnement culturel de la France sur la scène internationale.

En fonction de leur conformité à ces critères, la Mission du centenaire décernera des labels qui permettront aux projets ainsi qualifiés de figurer au programme commémoratif officiel du Centenaire. Ce programme sera mis en ligne sur le portail internet de la Mission du Centenaire, mais aussi imprimé et distribué sur tout le territoire français, ce qui conférera au projet labellisé une visibilité nationale et internationale. Le mécanisme de labellisation ne signifie pas un financement automatique mais plutôt une éligibilité au financement qui interviendra en 2014. Enfin, le label garantit au porteur de projet un appui de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale pour obtenir des financements auprès de financeurs publics et/ou privés.

Actuellement dans l'Orne, trois dossiers de labellisation sont en cours d'instruction. Ils sont portés par des collectivités et des associations mais toutes les initiatives individuelles sont également bienvenues. Pour prétendre au label de la Mission du centenaire, les dossiers devront être présentés au moyen du formulaire à télécharger sur le site internet de l'État où sont détaillées par ailleurs les modalités d'attribution du label et les conditions de son obtention. Les dossiers seront examinés par le comité départemental qui devra les faire suivre à la Mission du centenaire **au plus tard le 1er juin 2013.**

Ce qui est attendu :

une grande participation des jeunes des écoles, collèges et lycées;

une large implication des collectivités et de leurs groupements;

la mobilisation des structures associatives, ou cercles historiques, leur adhésion et participation au projet;

l'apport de témoignages par les familles (correspondances, photos, objets) qui pourront servir de supports à des expositions.

Contact :
¬ Claude Martin, sous-préfet de Mortagne-au-Perche # tél sous-préfecture : 02 39 85 20 70 # claude.martin@orne.gouv.fr
¬ Jean-Pascal Foucher, directeur des Archives Départementales de l'Orne # tél archives : 02 33 81 23 02 #archives@cg61.fr
¬http://www.orne.gouv.fr/2014-la-commemoration-du-a5080.html

#DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Soutenir les territoires à faible potentiel financier

La DETR, créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011 résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR).

Cette dotation repose sur un impératif de péréquation budgétaire, pour soutenir les territoires dont les communes et établissements publics de coopération intercommunale présentent un faible potentiel financier.

Le véritable indicateur de richesse d'une collectivité correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes. Le potentiel fiscal résulte de l'application aux bases communales des quatre taxes directes locales d'un taux moyen national.

Au regard de ces critères d'éligibilité pour 2013, pour le département de l'Orne, s'agissant des communes, seule Alençon, avec un potentiel financier par habitant supérieur à 1 250 €, est inéligible. S'agissant des groupements de communes, la communauté urbaine d'Alençon, dont la population est supérieure à 50.000 habitants, est également inéligible.

La DETR a pour but de faciliter la réalisation de tous les projets de développement local portant sur des opérations d'investissement, des projets relevant des domaines économique, social, environnemental et touristique, des projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La commission des élus recomposée en 2011 par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 a, par ailleurs, défini des catégories d'opérations prioritaires regroupées en quatre grands thèmes :

Equipements scolaires du 1er degré,

Cadre de vie, environnement,

Equipements sportifs et de jeunesse,

Patrimoine ;

> « LA DETR A POUR BUT DE FACILITER LA RÉALISATION DE TOUS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL PORTANT SUR DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT, DES PROJETS RELEVANT DES DOMAINES ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE, DES PROJETS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT OU LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL.»

Les priorités portent sur les équipements scolaires, les travaux de mise en sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de protection incendie.

La commission des élus se réunit également pour émettre un avis consultatif pour des subventions supérieures à **150 000 €.**

Des règles de calcul permettent de déterminer le montant de l'enveloppe départementale de la DETR. Les crédits de la DETR sont répartis en fonction de la population, de sa densité et de la richesse fiscale du département. C'est donc l'évolution territoriale qui détermine le montant de l'enveloppe.

Le montant de l'enveloppe d'autorisation d'engagement pour 2012 représentait **7 545 891 €.** 252 dossiers ont été réceptionnés dont 202 ont fait l'objet d'un arrêté de subvention du préfet de l'Orne. Le montant des mandatements effectués s'est élevé à **5 758 827 €.**

Le montant de l'enveloppe d'autorisation d'engagement pour l'année en cours est de **7 923 186 €.**

Le site http://www.orne.gouv.fr dans sa rubrique démarches administratives – politiques publiques – aides de l'État aux collectivités accompagne les collectivités dans la constitution de leur dossier DETR et précise les coordonnées des agents en charge de leur instruction (bureau des ressources humaines, des finances et des dotations de l'État).

#CONTRAT DE GÉNÉRATION

Investir dans l'avenir et valoriser l'expérience

Avec le contrat de génération, le gouvernement tourne le dos à la fausse logique qui oppose les plus jeunes aux seniors en poussant les uns vers la sortie, croyant ainsi faire de la place aux autres. Le contrat de génération propose une même solution au double problème du chômage aux deux bouts de la chaîne des âges. Il permet au senior de ne pas laisser perdre une vie de travail, d'engagement et de savoir accumulés. Pour le jeune, il offre l'occasion d'apprendre les clés de son métier, de gagner en expérience et d'apporter son dynamisme et sa créativité à l'entreprise.

contrat de génération
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Le contrat de génération résulte d'un accord unanime conclu par les partenaires sociaux le 19 octobre 2012, soit moins de deux mois après la remise du document d'orientation. La loi a été promulguée le 2 mars dernier. Elle vise à favoriser le développement d'une gestion active des âges sur le marché du travail, facteur de développement et de compétitivité pour les entreprises.

Le contrat de génération poursuit trois objectifs :

permettre l'intégration durable des jeunes dans l'emploi;

favoriser le maintien ou le retour à l'emploi des seniors;

faciliter la transmission des compétences dans un contexte de renouvellement important de la population active (600 000 départs par an en moyenne entre 2010 et 2020).

Construit sur une logique pragmatique, le contrat de génération concerne toutes les entreprises du secteur marchand ainsi que les établissements publics à caractère industriel et commercial de 300 salariés et plus. Les employeurs publics (État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs) sont exclus du dispositif.
Les négociations internes aux entreprises permettront d'organiser le tutorat et les transferts de compétences en fonction des actions déjà existantes et des enjeux propres à l'entreprise. Le dispositif prend en compte le fait que les petites entreprises ne disposent pas toujours d'un délégué syndical. La négociation sera donc encouragée chaque fois qu'elle est possible mais ne sera obligatoire que pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Une aide de 12 000 € répartie sur 3 ans

L'aide de l'État est de 4000 € par an pendant trois ans (2000 € pour l'embauche d'un jeune et 2000 € pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche d'un sénior). Les entreprises de moins de 300 salariés (99,5% des entreprises françaises) sont éligibles à cette aide, sauf si elles appartiennent à un groupe de 300 salariés ou plus.

Si le senior part à la retraite avant le terme des trois ans, l'entreprise peut conserver le bénéfice de l'aide associée au jeune sur la durée maximale. En revanche, l'aide est suspendue si le jeune part avant le terme de trois ans sans être remplacé par un autre jeune ou si le senior est licencié.

Pour bénéficier de l'aide, les entreprises doivent s'adresser à Pôle emploi. Elles percevront chaque trimestre 1000 euros sous condition du maintien du jeune et du senior dans leur effectif salarial.

Les entreprises peuvent également solliciter l'appui et le conseil de la Direccte pour une aide au diagnostic et à l'action.

Entreprise de plus de 300 salariés

Les entreprises de plus de 300 salariés sont exclues du bénéfice de l'aide mais elles doivent cependant négocier et conclure un accord avant le 30 septembre 2013 précisant leurs engagements pour l'emploi des jeunes (objectifs de recrutements de jeunes en CDI, modalités d'intégration dans l'entreprise, développement de l'alternance et accueil de stagiaires) et leurs engagements pour l'emploi des seniors (objectifs d'embauche et de maintien dans l'emploi, actions de prévention de la pénibilité, organisation de la coopération intergénérationnelle, etc).

La négociation devra porter également sur les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Plus de détails sur www.contrat-generation.gouv.fr

Contacts : Une boîte à lettre dédiée aux contrats de génération a été ouverte à l'UT DIRECCTE de l'Orne : bnorm-ut61.contrat-de-generation@direccte.gouv.fr
Toute question formulée à cette adresse sera traitée dans les 48 heures.

moins de 50 salariés
98 %
des entreprises
50 à 299 salariés
1,5 %
des entreprises
plus de 300 salariés
0,5 %
des entreprises
99,5 %
des entreprises éligibles à l'aide
Pas d'aide
mais un accord collectif fixant des objectifs
moins de 50 salariés
Entreprise éligible à l'aide sans accord de Branche
41 %
des salariés en France
50 à 299 salariés
Entreprise éligible à l'aide avec accord collectif ou de Branche
15 %
des salariés en France
plus de 300 salariés
Pas d'aide. Accord collectif fixant des objectifs jeunes et seniors (à défaut, pénalités financières).
44 %
des salariés en France

#COMMISSION DE COORDINATION
des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

Importante progression du taux de saisine en 2012

En relais des commissions territoriales par arrondissement qui avaient été mises en place de manière informelle, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) de l'Orne a été créée en 2010, suite à un décret qui en a formalisé les contours.

Elle est constituée de représentants des services de l'État, des représentants des bailleurs (publics ou privés), des organismes en charge du versement des aides au logement (caisse d'allocations familiales, mutualité sociale agricole), des services sociaux (circonscriptions d'action sociale du conseil général, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, services de tutelles…) et des associations d'aide à l'hébergement des personnes les plus démunies.

La CCAPEX a pour mission d'examiner les cas les plus complexes d'impayés de loyer et de définir les suites à donner à ces situations.

En 2012, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), qui assure le secrétariat de la CCAPEX, a enregistré 670 saisines (contre 439 en 2011, soit une augmentation de plus de 52 %), principalement déposées par les bailleurs sociaux, la CAF, le conseil général, la préfecture ou les sous-préfectures et quelques bailleurs particuliers. Cette progression très importante traduit d'une part, l'accroissement des difficultés budgétaires des ménages et d'autre part, la meilleure connaissance des missions de la CCAPEX. L'instruction de ces saisines a donné lieu à l'organisation de 43 séances (une par mois en moyenne) des quatre commissions territoriales d'Alençon, Argentan, Flers et Mortagne-au-Perche.

Grâce au travail de concertation et de prévention effectué par ces commissions territoriales, le nombre de demandes de concours de la force publique pour faire procéder à l'expulsion a moins progressé en 2012 que le nombre des assignations judiciaires en résiliation de bail ou des commandements de libérer les lieux (59 contre 48 en 2011).

#PIERRE MOSCOVICI

ministre de l'économie et des finances

à la rencontre des industriels de l'Orne

En déplacement à Flers et à Argentan le 18 mars, Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, a adressé aux dirigeants d'entreprise un message de mobilisation.

« LE GOUVERNEMENT EST AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES POUR RESTAURER LA CONFIANCE QUI MANQUE AUJOURD'HUI POUR FAIRE REDÉMARRER L'ÉCONOMIE DU PAYS »»

Après un accueil républicain à la mairie de Flers où le député-maire Yves Goasdoué l'attendait avec les élus du département et le président du conseil régional Laurent Beauvais, la journée a été ponctuée par trois visites d'entreprises, chacune illustrant dans un format différent le savoir-faire développé par les entreprises ornaises. « Il y a ici une base industrielle solide » que le ministre a identifiée « comme l'un des atouts nécessaires pour que la France retrouve la force industrielle qui est la clé de son avenir ».

Thermocoax, leader mondial du câble

Le parcours d'entreprises a commencé par une visite de Thermocoax, à Saint-Georges-des-Groseillers. La société est spécialisée dans la fabrication de câbles électriques adaptés à des environnements extrêmes. Avec plus de 50 ans d'expérience dans son domaine, Thermocoax emploie près de 200 personnes réparties sur ses deux sites de production (Saint-Georges-des-Groseillers et Athis-de-l'Orne). Elle compte 5 autres sites implantés à l'étranger (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, États-Unis et Chine) et réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'exportation, dans des secteurs de pointe tels que le nucléaire, l'aéronautique, la défense, l'industrie spatiale, l'énergie solaire…

Inauguration du centre d'essais dynamiques de Faurecia à Caligny

La deuxième étape de la visite a été marquée par l'inauguration, à Caligny, du Centre d'essais dynamiques (CED), un équipement unique en Europe qui permet à

6eme équipementier automobile mondial. Présent dans 34 pays avec 94 000 collaborateurs dont 14 000 personnes en France et 1400 sur le site de Flers /Caligny , la plus grande unité du groupe sur le territoire national, Faurecia est le premier employeur privé de l'Orne.

Faurecia, numéro 1 mondial des sièges automobiles, de tester ses mécanismes dans des conditions aussi proches que possible de la réalité.

Yann Delabrière, PDG de Faurecia, a souligné l'aide de l'État, des collectivités territoriales et des nombreux partenaires fortement impliqués dans la réalisation de cet investissement majeur. Les sept millions d'euros nécessaires ont été apportés par la Région Basse-Normandie, le Département de l'Orne, la Communauté d'agglomération du Pays de Flers et le FEDER (Fonds Européen de développement régional). La gestion a été confiée, par délégation de service public, à la chambre de commerce et d'industrie de Flers-Argentan.

Pierre Moscovici s'est déclaré « **heureux et fier d'inaugurer cet équipement, symbole de la recherche constante d'innovation en France dans les secteurs d'excellence de notre économie** ».

Elu d'un territoire de la filière automobile -le Doubs où Faurecia a développé un site spécialisé dans la production de pots d'échappement et un autre dans les extérieurs automobiles- il connaît les difficultés du secteur et sa capacité de développement et d'investissement pour l'avenir. Des essais ont été effectués en présence du ministre qui s'est dit « **impressionné** ».

Le CED est situé au cœur du campus industriel de recherche et d'innovation appliquée aux matériaux (ciriam) de Caligny qui s'organise autour de quatre grands ensembles :

 # Une usine de production de 40 000 m2 qui dispose des presses les plus modernes du marché et produit chaque année 50 millions de mécanismes de sièges automobiles (glissières, articulations et systèmes de réglage de hauteur des sièges, autant de produits qui jouent un rôle clé dans la sécurité et le confort des conducteurs et des passagers)

 # Un centre de recherche et de développement de 7000 m2 avec 500 ingénieurs qui développent des nouveaux produits, matériaux et procédés de fabrication pour le compte des plus grands constructeurs mondiaux.

 # Le centre d'essais dynamiques de 2000 m2, avec bancs vibrants, crash-test et une catapulte qui permet grâce à une batterie de mannequins de tester les différents types de chocs et le maintien des corps dans les sièges.

 # Un centre de formation d'ingénieurs par apprentissage mis en place en 2009, année de l'inauguration du site de Caligny, avec l'ENSICAEN (Ecole nationale d'ingénieurs de Caen). Les premiers étudiants issus de cette formation qui se déroule sur trois ans ont été diplômés à l'été 2012.

MF TECH à la pointe de l'innovation

La troisième et dernière étape de la visite officielle a conduit le ministre à Argentan, au siège de MF Tech. Créée en 2004 par Emmanuel Flouvat et Arnaud Ménard, deux anciens de la MIC (Mécanique Industrie Chimique) dont la fermeture avait laissé de nombreux salariés sans emploi, MF TECH a exercé une activité de maintenance industrielle et développé en parallèle un projet d'innovation. Celui-ci aboutit à une machine robotisée inédite et très performante.

MF Tech se positionne aujourd'hui comme concepteur, fabricant et intégrateur de machines à enroulement filamentaire de nouvelle génération sur un marché mondial. L'entreprise argentanaise s'est taillé une réputation à l'international, en Asie, en Europe et en Amérique du Sud. Elle produit des machines et des pièces pour l'aéronautique, l'automobile, des prothèses pour le domaine médical et des accessoires pour le sport.

Pierre Moscovici a salué le courage et l'inventivité des deux jeunes patrons dont l'objectif est de développer l'emploi : « **Une entreprise innovante, exportatrice, créative, c'est exactement ce dont la France a besoin** » a-t-il conclu.

> « JE SUIS HEUREUX ET FIER D'INAUGURER CET ÉQUIPEMENT, SYMBOLE DE LA RECHERCHE CONSTANTE D'INNOVATION EN FRANCE DANS LES SECTEURS D'EXCELLENCE DE NOTRE ÉCONOMIE »»

#MARYLISE LEBRANCHU

#ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

lance à Alençon le chantier de modernisation de l'action publique

C'est dans le cadre de son déplacement officiel à Alençon le 1er mars que Marylise Lebranchu a lancé la démarche « Innover et simplifier avec les agents publics ». Le gouvernement veut associer les agents publics, premiers acteurs du service public et en contact direct avec les usagers, à un processus de modernisation qui doit s'inspirer de leur expérience. Le site internet destiné à recueillir les propositions des agents pour améliorer et simplifier le fonctionnement de l'administration a été ouvert depuis la cité administrative d'Alençon qui a été inaugurée par la ministre à l'occasion de ce déplacement.

Dans le courant de l'après-midi, la ministre s'est adressée aux agents des trois départements bas-normands réunis dans l'amphithéâtre de la cité administrative, en présence des préfets de la région, de la Manche et de l'Orne. Cette rencontre a permis à Marylise Lebranchu de répondre à leurs interrogations et de réaffirmer sa détermination à conduire à bon terme le chantier de modernisation de l'action publique et la construction du nouveau modèle français.

La réorganisation de la cité et le regroupement des services de l'État sur le site participent d'une volonté d'améliorer l'accueil des usagers et s'inscrit dans une démarche de modernisation globale pour une plus grande efficacité du service public.

La ministre a visité le bureau de la règlementation et des titres installé depuis début février au rez-de-chaussée de la cité. Elle a marqué des pauses aux guichets pour s'enquérir des impressions des agents, de leurs appréciations sur leur nouvel environnement et sur leurs contacts avec les usagers. Ces échanges l'ont confortée dans l'assurance que les agents de la fonction publique n'ont pas une mauvaise image. « **Ce sont les démarches qui déplaisent aux citoyens. C'est la raison pour laquelle il faut les alléger, les simplifier et les rendre plus claires.** »

Après avoir dévoilé la plaque inaugurale de la cité qui réunit désormais 600 agents de l'État sur 20 000 m2 rénovés et redistribués, la ministre est allée recueillir les premières pistes de la consultation qu'elle venait d'engager et qui porte sur trois thèmes : rendre un meilleur service, améliorer le fonctionnement interne et simplifier les réglementations.

Amaury Lebreton, chef du bureau des élections et des collectivités locales orchestrait, depuis le début de la matinée, la réflexion d'une douzaine d'agents de la préfecture, des sous-préfectures et des directions interministérielles chargés de faire émerger les premières idées.

« **Ne vous interdisez rien** » a dit la ministre. « **Dites ce qui vous irrite. Vous êtes les mieux placés pour repérer ce qui ne va pas. Nous n'arriverons à rien sans votre concours** ».

Au-delà des éclaireurs ornais de la démarche, l'invitation s'adresse à tous les agents de l'État.

Un site web participatif national Innover.modernisation.gouv.fr est ouvert à leur intention, afin qu'ils y déposent les propositions qui pourront contribuer à rendre les services publics plus simples, plus justes et plus efficaces.

Pilote dans cette démarche, le département de l'Orne poursuit aujourd'hui la réflexion collective dans le cadre d'ateliers qui doivent favoriser l'émergence de nouvelles idées depuis le terrain, à partir de l'expérience des services.

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique sera l'occasion de dresser un bilan de la consultation à la fin du premier semestre.

Toutes les propositions seront analysées et chacune fera l'objet d'une explication sur la suite qui lui sera donnée.

#ISMAT ABASOV

#ministre de l'agriculture d'Azerbaïdjan,

L'Azerbaïdjan s'intéresse aux vaches normandes

Le 25 février, dans le cadre d'une démarche de prospection visant à améliorer l'indépendance alimentaire de son pays, Ismat ABASOV, ministre de l'agriculture d'Azerbaïdjan a visité plusieurs entreprises de l'Orne.

« CE DÉPLACEMENT S'INSCRIVAIT DANS UNE TOURNÉE DE DÉCOUVERTE DES PRODUITS FRANÇAIS DANS LE BUT D'INSTAURER DES ACCORDS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ENTRE NOS DEUX PAYS. »

Ce déplacement a permis de pousser plus avant un projet d'achat de vaches laitières normandes engagé, il y a deux ans, par des investisseurs privés de cette république du Caucase. Le projet, annulé dans sa forme initialement envisagée, a été repris par le gouvernement azéri qui pourrait acheter le cheptel à son compte et le rétrocéder ensuite à des agriculteurs.

Les négociations, qui portent sur 500 à 1000 têtes de bétail, ont conduit le ministre à la ferme expérimentale de l'INRA, au Pin-au-Haras, après une visite le matin, de l'unité de production de la Compagnie des fromages et RichesMonts, à Pacé, dans la communauté urbaine d'Alençon. Le ministre s'est rendu ensuite à Saint-Ouen-sur-Iton, au siège de l'entreprise IMV spécialisée dans la fabrication d'instruments d'insémination.

Lors de sa rencontre avec la presse à la préfecture de l'Orne, le ministre a déclaré que ce déplacement s'inscrivait dans une tournée de découverte des produits français dans le but d'instaurer des accords industriels et commerciaux entre les deux pays.

#ANNE-MARIE ESCOFFIER

#ministre déléguée chargée de la décentralisation devant les maires de l'Orne

Clarifier et simplifier les relations entre l'État et les collectivités territoriales

En avant-première du calendrier législatif, Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée chargée de la décentralisation a tracé les grandes lignes du projet de réforme des collectivités territoriales devant l'assemblée générale des maires de l'Orne réunie à Mortagne-au-Perche.

« Clarté, cohérence, confiance et démocratie » sont les maîtres-mots qui sous-tendent la démarche. A trente ans de la première loi de décentralisation, le paysage s'est complexifié, les compétences se sont diluées et la plupart des citoyens sont désormais dans l'incapacité de comprendre l'organisation de l'État et des collectivités territoriales. D'où la nécessité de recentrer l'État sur son cœur de métier et de redistribuer clairement les rôles en revenant aux blocs de compétences de 1982.

Au préfet, le rôle d'expert et d'arbitre ; aux régions, les grands projets stratégiques dans le domaine de l'économie, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage ; aux départements , proches des élus et des citoyens, la solidarité sociale et territoriale. Quant aux communes, « **cellules de base** » de l'organisation territoriale, elles doivent s'organiser et trouver leur place dans de nouvelles structures.

Donnant acte aux élus de l'Orne des avancées qu'ils ont réalisées pour réduire le nombre des structures intercommunales, Anne-Marie Escoffier les a encouragés à poursuivre dans ce sens. Pour exemple les 11 communes nouvelles créées en 2012 au niveau national. La formule, qui consiste à fusionner plusieurs communes en une seule, représente, selon la ministre, un moyen de mieux servir les citoyens.

Assurer la complémentarité des actions et des compétences

Revenant aux objectifs de la réforme engagée, Anne-Marie Escoffier a rappelé les grands principes sur lesquels elle est fondée : **l'unicité de la République** qui garantit l'égalité entre les citoyens, **la diversité du territoire** qui prend en compte leur quotidien dans un environnement donné, et la **subsidiarité** qui permet de faire ce qui est nécessaire au citoyen là où il se trouve.

Le calendrier de la réforme

Fin février :
Projet de texte soumis au Conseil d'État

Fin mars :
Présentation au Conseil des ministres

Avril :
Examen par le Sénat (1ère lecture)

Avant l'été :
Examen à l'Assemblée Nationale (1ère lecture)

A la rentrée :
2e lecture à l'Assemblée Nationale et vote

Début 2014 :
Entrée en vigueur

« NOUS NE SAVONS PLUS NOUS ÉCOUTER NI DIALOGUER, MÊME EN FAMILLE. GARDONS-NOUS DE RECONSTRUIRE UNE TOUR DE BABEL ET EMPLOYONS-NOUS À NOUS RETROUVER EN CONFIANCE POUR CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN. »

Ces principes au centre de la réflexion du gouvernement sur la réorganisation de l'État et des collectivités territoriales doivent permettre d'assurer la complémentarité des actions et des compétences et d'en finir avec une certaine forme de concurrence. La ministre a annoncé la création d'un **haut conseil des territoires** ouvert aux élus où seront évoqués tous les sujets intéressant les collectivités territoriales et l'organisation de **conférences territoriales** pour débattre des conditions dans lesquelles les grands blocs de compétences seront mis en œuvre.

Sur la question des financements évoquée à diverses reprises par les élus au titre de leurs préoccupations majeures et de leurs craintes devant l'inflation galopante des dépenses, en particulier dans le domaine social, la ministre a déclaré que « **le comité des finances locales réfléchit d'ores et déjà sur les dotations 2014 et les conditions d'une péréquation juste** ».

Anne-Marie Escoffier a conclu son intervention sur un constat et la formulation d'un vœu : « **Nous ne savons plus nous écouter ni dialoguer, même en famille. Gardons-nous de reconstruire une tour de Babel et employons-nous à nous retrouver en confiance pour construire le monde de demain.** »

#CONVENTION AVEC **LA POSTE**

pour que les rues affichent leur nom

L'amélioration de la desserte des habitants de l'Orne, en particulier des zones rurales, est un objectif commun aux différents acteurs du territoire, afin que chacun, administré ou client, ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les services : secours, soins, dépannages, livraisons, distributions du courrier, relevages des compteurs, etc.

Dans le cadre de l'assemblée générale des maires de l'Orne, une charte d'engagement a été signée entre l'État, l'AMO, le Service départemental d'incendie et de secours et le groupe La Poste pour l'amélioration de la dénomination des rues, chemins et toutes voies publiques dans l'intérêt des citoyens.

Les signataires s'engagent conjointement à soutenir La Poste auprès des municipalités et à promouvoir la démarche de dénomination et de numérotation des voies dans les communes du département où les habitants ne bénéficient pas tous d'une accessibilité homogène et parfaite. Les pompiers et les forces de sécurité (Police et Gendarmerie) alerteront La Poste quand les rues seront mal nommées ou qu'elles ne le seront pas. Ils participeront, dans la mesure du possible et dans leur ressort territorial, aux réunions organisées par La Poste pour inciter les élus à adhérer à cette démarche.

#CHANTIER DE **SIMPLIFICATION**

Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative

Le chantier de simplification engagé par le gouvernement s'inscrit dans le cadre du « choc de compétitivité » lancé par le Président de la République. Il passe par un tri sélectif et draconien des normes qui régissent l'action des collectivités et des entreprises. Leur nombre, évalué à 400 000, tous textes confondus, traduit une « inflation normative » qui complique à l'excès la réalisation des projets, des plus anodins comme des plus ambitieux.

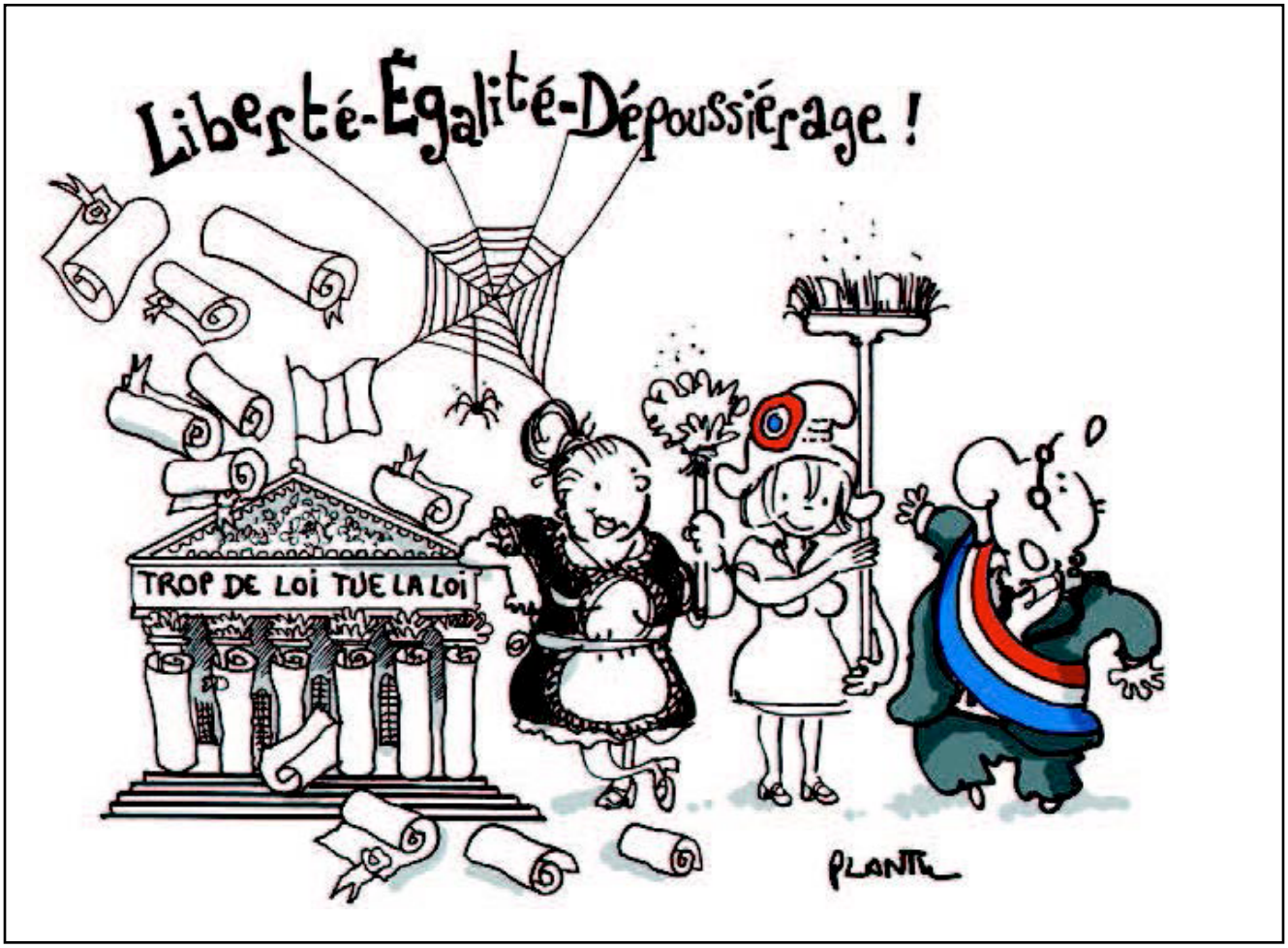

Alain Lambert, président de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes depuis sa création en 2008, ancien ministre du budget et président du Conseil général de l'Orne, et Jean-Claude Boulard, maire du Mans, président de Le Mans Métropole, ont été chargés conjointement par le Premier ministre d'évaluer les normes existantes et les conditions de leur maintien, de leur abandon ou de leur aménagement. Usant depuis début janvier toutes les tribunes pour appeler les élus à signaler les normes plus handicapantes qu'utiles, les deux chasseurs de l'incohérence normative viennent de remettre, après trois mois de traque, leur rapport au Premier ministre. Un rapport en forme de tableau de chasse, avec des trophées dignes de Courteline et que les deux auteurs, qui se réclament de Montaigne, Montesquieu, Saint-Just et Pierre Dac ont pimenté d'une bonne dose d'humour. Leurs attaches territoriales autant que leur cursus qui passe pour Alain Lambert par la Cour des comptes et pour Jean-Claude Boulard, par le Conseil d'État, les ont fait tour à tour producteurs, contrôleurs et usagers de normes. Cette combinaison d'expériences garantit de fait, la pertinence de leur diagnostic et de leurs propositions de traitement pour enrayer l'inflation normative.

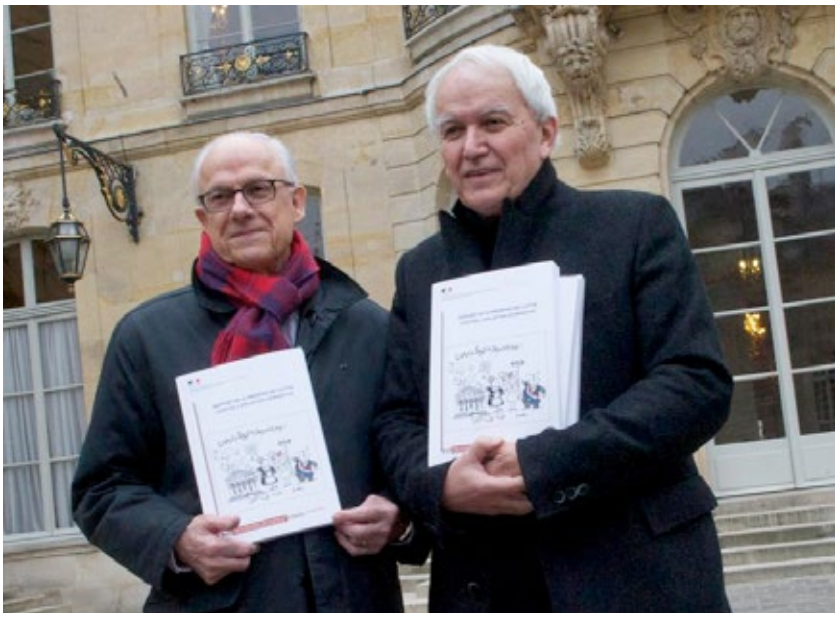

« Le moment est venu de rompre avec une évolution qui conduit à la paralysie. La période est propice à une nuit du 4 août. Les moyens financiers des collectivités locales vont diminuer. La préservation de leur marge d'action implique un allégement des charges et des délais normatifs qui leurs sont imposés ».

Pour autant, s'il s'agit de remplacer sans délai la culture de l'accumulation par celle de l'abrogation, il n'est pas question de « **prôner une dérégulation générale dont les dangers en économie ont été démontrés. Une société a besoin de normes, mais il en est de celles-ci comme du poivre et du sel. Leur absence, comme leur excès, rend le tout inconsommable. Il nous faut retrouver, là comme ailleurs, le sens des proportions** ».

Dans le domaine du handicap où les normes d'accessibilité pêchent par excès d'ambition et défaut de réalisme, dans celui de l'environnement où des associations font des normes une interprétation rigoriste, en matière d'urbanisme, d'encadrement des activités sportives… l'intégrisme normatif se chiffre en millions d'euros de dépenses sans objet ou de pertes en chiffre d'affaires, quand l'accumulation des normes et la complexité des procédures n'ont pas conduit purement à l'enterrement d'un projet.

La commission consultative d'évaluation des normes a estimé le coût des normes nouvelles à plus de deux milliards d'euros entre 2008 et 2011.

La méthode proposée pour alléger le stock tient en quatre mots : Interpréter, abroger, adapter et revisiter, sans négliger les résistances au changement qui ne vont pas manquer de se manifester chez les producteurs de normes et les intégristes d'une application à la lettre.

« Si le Gouvernement réserve une suite positive à quelques-unes de nos propositions, une rupture culturelle sera esquissée», estiment les auteurs du rapport. Et pour que la traque soit complète, ils proposent que « les rabatteurs » mobilisés parmi les élus locaux et les parlementaires puissent alerter la CCEN qui pourrait assurer de manière pérenne la mission qu'ils ont conduite pendant ces trois derniers mois.

Un podium des plus absurdes…

Pour lancer le mouvement, ils ont dressé un podium des normes les plus absurdes. La palme revient à **la norme saucisses, œufs durs, nuggets** qui établit, en 80 pages, des recommandations sur le poids des aliments susvisés à servir dans les cantines en fonction de l'âge des enfants.

Sur la deuxième marche, la norme « **ouvre la fenêtre, qu'on respire un peu** » qui impose avec force de loi et décrets, d'ouvrir les fenêtres dans les établissements recevant du public, comme les écoles et les centres …aérés et enfin **la norme sismique là où la terre ne tremble pas** qui a engendré un surcoût de 160 000 euros pour la construction d'un collège au Mans, **« une ville dont l'histoire sismique reste dans toutes les mémoires »** ironise son premier magistrat Jean-Claude Boulard.

Un accessit a été décerné à la norme qui impose que les agents chargés d'assurer les cérémonies funéraires soient titulaires d'un diplôme national qui pourra leur être délivré après « 8 heures de cours sur la psychologie et la sociologie du deuil ».

« Ces normes funéraires inspirent la nostalgie des enterrements d'antan avec le petit cheval blanc dans le mauvais temps, tous derrière et lui devant. (…) L'introduction de diplômes pour mettre en œuvre des fonctions apprises hier à l'école de la vie … et de la mort illustre cette tendance à tout vouloir normer. Par nostalgie pour les enterrements chantés par Georges Brassens, il est suggéré de supprimer la référence au diplôme national pour les cérémonies funéraires »

(extrait du rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative accessible sur http://missionnormes.fr/)

Ainsi que le Premier ministre l'a rappelé lors du lancement de la négociation du Pacte de confiance et de responsabilité avec les collectivités territoriales le 12 mars dernier, le Gouvernement est résolu à agir pour simplifier les normes .

« Dans la crise que nous traversons, il s'agit d'un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique » estime Jean-Marc Ayrault. « Un enjeu économique car l'inflation, l'instabilité et la complexité de notre corpus juridique entravent le dynamisme de l'activité économique en alourdissant les coûts et la durée des procédures nécessaires à la conduite des projets ; un enjeu budgétaire car la réglementation fait peser des charges sur les acteurs (collectivités territoriales, entreprises…) qui ne sont pas toujours proportionnées aux objectifs poursuivis ; un enjeu démocratique car le droit doit être accessible et compréhensible par tous les citoyens sous peine de créer de nouvelles inégalités ».

Les propositions présentées par MM. Lambert et Boulard seront donc étudiées avec la plus grande attention, pour une mise en œuvre rapide.
La liste des normes dont il proposent l'abrogation sera soumise à l'expertise des ministères concernés en vue de décisions qui seront prises dans les semaines à venir.

LA LOI DE **FINANCES**

expliquée aux acteurs économiques de l'Orne

Le 21 janvier, Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Orne, Marc Béreau, directeur départemental des finances publiques et Patrick Marzec, directeur de la banque de France ont présenté la loi de finances 2013 et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

Cette présentation à trois voix devant un auditoire d'acteurs économiques rassemblés dans l'amphithéâtre de la cité administrative d'Alençon, avait pour objet de mettre en perspective le premier budget de la mandature et de rappeler les enjeux poursuivis à travers sa mise en œuvre. Partant de la conjoncture mondiale et du contexte national, l'exposé a mis en avant les données économiques locales pour inscrire le département dans le cadre budgétaire arrêté par le gouvernement.

A travers cet exercice, le préfet a souhaité associer les forces vives de l'Orne -entreprises, élus, organisations syndicales d'employeurs et de salariés, chambres consulaires- à l'effort de redressement des finances publiques. Faisant état des dispositifs qui seront mis en place à court et moyen terme pour parvenir à l'objectif de réduction de la dette, il a développé tous les aspects induits par la nouvelle donne budgétaire et notamment ses répercussions sur le budget des collectivités territoriales qui arrivent au premier rang des investisseurs directs de l'argent public.

> « QUATRE ANS APRÈS LA CRISE, L'ÉCONOMIE MONDIALE A TOUJOURS DU MAL À S'EN REMETTRE ET ON N'ATTEND PAS D'AMÉLIORATION SUR LE VOLET DE L'EMPLOI AVANT 2017. »

L'effort de mobilisation de la recette publique a pour corollaire la réduction des dépenses de l'État. L'explication a porté sur les modalités concrètes, pour chaque ministère, de la mise en œuvre des mécanismes de la LFI 2013. Au total, la réduction des crédits de fonctionnement de l'État va représenter, sur le seul exercice 2013, une économie de 10 milliards d'euros.

« **Quatre ans après la crise, l'économie mondiale a toujours du mal à s'en remettre et on n'attend pas d'amélioration sur le volet de l'emploi avant 2017** ».

Patrick Marzec, directeur de la banque de France a posé sans détour les attendus de la situation. La loi de finances 2013 et les perspectives à cinq ans s'inscrivent dans un contexte pessimiste. Rien de nouveau que les médias n'auraient déjà largement annoncé et commenté mais les mauvaises nouvelles, en live et de la bouche d'un orateur autorisé, ont plus d'impact qu'au journal télévisé.

Les raisons objectives et comptables de

s'inquiéter sont multiples : la compétitivité dégradée, la France très endettée, la zone euro où la reprise peut être compromise par le souhait de désendettement de nombreux agents économiques…

« **Il y a cependant des facteurs positifs** » annonce Patrick Marzec : La démographie est dynamique et le taux d'épargne des ménages, en France, se situe parmi les plus importants de la zone euro. Au niveau régional, le focus sur les entreprises qui réalisent plus de 750 000 euros de chiffre d'affaires annuel révèle une progression très supérieure à la moyenne nationale et l'Orne se situe largement au-dessus de la région, dans les trois secteurs pris en compte (industrie manufacturière, construction, vente et réparation automobiles et cycles) ».

En résumé, si la France ne va pas bien, la Région Basse-Normandie va plutôt mieux et l'Orne encore mieux. Mais le satisfecit est tempéré par trois constats : Les entreprises ornaises ont des ratios de structure comparables à ceux des entreprises de la région mais globalement moins bons que la moyenne nationale, à cause du faible niveau des fonds propres et de l'endettement financier.

Même si le chiffre d'affaires est supérieur, la rentabilité n'est pas meilleure qu'au niveau régional et national?

D'après les premiers résultats d'une enquête en cours, une majorité d'entreprises industrielles, notamment les plus grandes, projettent une stabilité ou une diminution de leur CA cette année. Dans le secteur de la construction, on s'attend à une baisse d'activité et à une rentabilité dégradée.

> « LA DETTE EST DÉTENUE POUR LES DEUX TIERS PAR DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS, CE QUI MET EN JEU NOTRE SOUVERAINETÉ NATIONALE ET NOUS TIENT À LA MERCI DE SPÉCULATIONS SUR LES DETTES DES ÉTATS. »

Au travers du baromètre de surendettement, la situation des ménages est préoccupante. Avec une progression des dépôts de dossiers de l'ordre de +2,5% sur l'année, à l'inverse de la Région qui enregistre une diminution de 2,2% et du niveau national (-5%). Les raisons se trouvent dans le taux de chômage, le nombre des divorces et des bénéficiaires du RSA.

Replaçant son propos dans le contexte européen, Patrick Marzec a pointé l'augmentation de la dette publique entre 2009 et 2013 (cf tableau).

« **Selon certains économistes, ce niveau d'endettement est un niveau de temps de guerre.**» a-t-il conclu avant de poser l'énoncé du problème à résoudre dans les années qui viennent : consolider la dette à moyen et long terme sans étouffer la croissance.

30 milliards d'économie en 2013.

Réduire le poids de la dette pour préparer l'avenir est l'objectif qui a présidé à l'élaboration de la loi de finances 2013 et du projet de loi de finances jusqu'à la fin de la mandature.

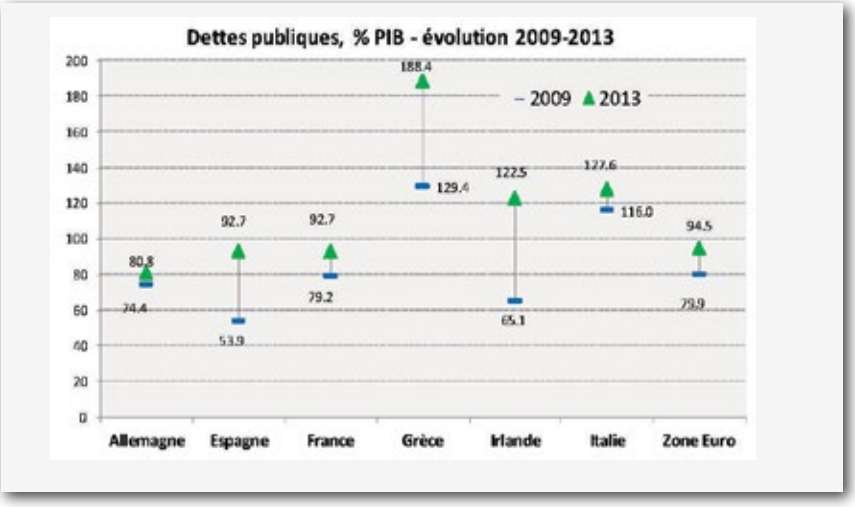

Cet objectif répond à une urgence, a expliqué Jean-Christophe Moraud, en insistant sur l'obligation de retour à l'équilibre structurel en 2016-2017 : « **La dette est détenue pour les deux tiers par des investisseurs étrangers, ce qui met en jeu notre souveraineté nationale et nous tient à la merci de spéculations sur les dettes des États** ».

La dette représente cette année plus de 90% du PIB. L'objectif du gouvernement est d'atteindre 80% en 2017 et de restaurer l'équilibre des comptes publics dans un esprit responsable et solidaire. La charge des intérêts qui atteint 47 milliards est le premier poste budgétaire financier devant le budget de l'enseignement scolaire (45,7 Mds). Du jamais vu.

La démarche pour casser la spirale du déficit a été amorcée dès l'été 2012. 30 milliards d'économies budgétaires seront réalisées cette année. L'effort sera réparti, à parts égales, entre les entreprises, les ménages et l'État.

Les 10 milliards d'économies sur le budget de l'État vont se traduire par une baisse des crédits de fonctionnement de 5% dans tous les ministères et par des réductions d'effectifs dans certains ministères et chez des opérateurs de l'État, au profit des ministères prioritaires (éducation nationale, sécurité, justice et emploi).

Pour le ministère de l'intérieur, les 5000 emplois supplémentaires affectés aux missions de sécurité dans les cinq ans à venir donneront lieu à des ajustements budgétaires aux dépens des préfectures et sous-préfectures.

Les collectivités territoriales prendront leur part au redressement des finances publiques par une stabilisation des principaux concours financiers de l'État. Celle-ci sera assortie d'une péréquation au profit des collectivités défavorisées ou structurellement en difficulté.

Marc Béreau, Directeur départemental des finances publiques, a exposé la réforme de la structure des prélèvements. La déclinaison des mesures aura sa traduction sur les feuilles d'imposition des entreprises et des ménages. La loi de finances 2013 cible les plus aisés afin de préserver le pouvoir d'achat du plus grand nombre, la consommation, la croissance et l'investissement.

PACTE DE **COMPÉTITIVITÉ**

Mode d'emploi

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi adopté par le gouvernement à la fin de l'année 2012 se concrétise progressivement à travers la mise en œuvre de 35 mesures destinées à restaurer la compétitivité des entreprises et à relancer la croissance et l'emploi. Les mesures phares de ce dispositif ont été présentées le 26 février aux représentants du secteur économique et financier de l'Orne, dans le cadre d'une conférence présidée par le préfet.

Le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le rôle de la Banque Publique d'Investissement dans le soutien de la trésorerie des entreprises, les mesures de soutien à l'emploi et l'action du commissaire au redressement productif étaient au menu de cette conférence à laquelle une cinquantaine de personnes ont assisté.

Comment mobiliser le fonds de garantie pour le renforcement de la structure financière des entreprises ? Comment bénéficier d'un préfinancement du crédit d'impôt compétitivité emploi? Quelles sont les missions et les objectifs de la Banque Publique d'Investissement ? Quelles sont les entreprises et les secteurs concernés ? Quels montants, quelles modalités, quelles démarches faut-il entreprendre pour actionner les nouveaux dispositifs de soutien ?

> « LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT EST D'INJECTER DU CASH DANS LES ENTREPRISES »

Autant de questions auxquelles les interventions successives de Hervé Lelarge, directeur régional d'OSEO et de Marc Béreau, directeur départemental des finances publiques, ont répondu concrètement en explicitant le mode d'emploi des mesures adoptées par le gouvernement pour aider les entreprises à investir et à gagner des parts de marché.

« **Clairement, la volonté du gouvernement est d'injecter du « cash » dans les entreprises** » a résumé le préfet. Améliorer le financement des entreprises, stimuler l'innovation, favoriser l'exportation et former les jeunes et les salariés sont les quatre axes qui guident la démarche du gouvernement pour construire, avec les collectivités territoriales et les banques, le nouveau modèle français.

Le CICE sera financé pour moitié par des économies sur la dépense publique dégagées par la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et pour l'autre moitié, par des recettes nouvelles à hauteur de 2/3 par la refonte des taux de TVA et 1/3 par la nouvelle fiscalité environnementale.

L'ensemble des entreprises employant des salariés et soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu calculé sur leur bénéfice réel sont concernées, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle, société de personnes, etc) et quel que soit le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, services…).

En bénéficieront également les entreprises dont le bénéfice est exonéré de

manière transitoire en vertu de certains dispositifs d'aménagement du territoire (zone franche urbaine et zone de revitalisation rurale) ou d'encouragement à la création et à l'innovation (entreprises nouvelles, innovantes) et les organismes relevant de l'article 207 du code général des impôts, partiellement soumis à l'IS comme les coopératives et les organismes HLM.

L'assiette du crédit d'impôt est calculée sur les salaires versés au cours d'une année civile qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC sur la base de la durée légale du travail augmentée le cas échéant, des heures supplémentaires.

Le taux est de 4% pour les rémunérations versées en 2013 et de 6% à partir de 2014.

Le CICE sera imputé sur l'IS ou l'IR dû par l'entreprise et en cas d'excédent, sera imputable sur l'impôt dû au titre des trois années suivantes et restituable à la fin de cette période, soit en 2017 pour le CICE au titre des rémunérations versées en 2013. Dans leur rôle de soutien à la trésorerie aux entreprises, Oséo et la BPI sont en mesure d'assurer, depuis le 25 février, le préfinancement du CICE. Un fonds de garantie pour le renforcement de la structure financière des PME et TPE a également été constitué avec le soutien de la Région. Il sera affecté à la consolidation des dettes à court terme et à l'augmentation des encours.

CONCRETEMENT

Dans une PME de 20 salariés où 10 d'entre eux seraient payés au SMIC (soit une masse salariale de 14 250 € brut par mois) et 10 salariés rémunérés à 2 SMIC par mois (soit une masse salariale de 28 500 € brut par mois), le total des salaires bruts pour un an serait de 513 120 €.

Avec un crédit d'impôt en 2013 équivalent à 4% de la masse salariale brute, l'État rembourse 20 525 € la première année et 30 790 € l'année suivante (6% de la masse salariale).

Banque Publique d'Investissement (BPI)

La Banque Publique d'Investissement (BPI) a été créée le 1er janvier 2013 pour améliorer le financement des entreprises. Son objectif principal est d'accompagner les entreprises dans leur croissance.

Créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, la Banque publique d'investissement (BPI), au service du financement et du développement des entreprises, doit venir en appui aux politiques publiques de l'État et des conseils régionaux. Pour soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Organisation et gouvernance

La BPI est détenue à parts égales par l'État et la Caisse des Dépôts. Elle va réunir dans chaque région, à partir du mois de juin, les services du Fonds stratégique d'investissement (FSI), d'OSÉO, et de CDC Entreprises (groupe Caisse des Dépôts).

Sous la présidence du président du Conseil régional, un comité régional d'orientation sera chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la BPI de ses missions et sur la cohérence de ses orientations avec la stratégie régionale de développement économique.

Le commissaire au redressement productif

UNE STRATÉGIE DE DÉFENSE POUR PRÉSERVER LES ENTREPRISES

Les commissaires au redressement productif ont été mis en place en juillet 2012, avec charge d'aider les entreprises en difficulté en mobilisant, pour ce faire, toutes les formes possibles de soutien.

En lien étroit avec le ministre au redressement productif Arnaud Montebourg, les CRP exercent leur mission auprès des préfets de région. En amont des situations critiques, le CRP a aussi vocation à mettre en place une cellule de veille pour identifier les entreprises fragiles et anticiper ses interventions. La coordination des dispositifs d'aides fait partie de ses missions, avec le croisement des informations, l'écoute des dirigeants et des partenaires, les visites d'entreprises et les diagnostics financiers, sociaux et stratégiques.

140 structures représentant 10 000 emplois font actuellement l'objet d'un suivi par Eric Noitakis, commissaire au redressement productif pour la Basse-Normandie. Réparties sur les trois départements, ces entreprises se retrouvent majoritairement dans les filières de l'automobile, de l'agro-alimentaire et le BTP. Elles ont, pour la plupart, un effectif compris entre 30 et 150 salariés. Le domaine de compétence du CRP s'arrête à 399 salariés. A partir de 400, le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) prend le relais.

Après 7 mois d'activités, il se confirme que les difficultés les plus courantes des entreprises bas-normandes sont engendrées par des besoins en trésorerie liés à des contractions d'activité. Le fort niveau d'endettement est une circonstance aggravante. Les entreprises ont très souvent des besoins « en haut de bilan » et des problèmes pour recapitaliser leur structure.

Eric Noitakis regrette qu'on le considère comme « l'interlocuteur de la dernière chance ». Dans 50% des cas, l'appel à l'aide est trop tardif et la probabilité de trouver des solutions est alors extrêmement faible.

« Plus vous intervenez en amont, plus vous avez de chance de rebondir » recommande-t-il aux dirigeants d'entreprises.

Contact : eric.noitakis@direccte.gouv.fr # 06 85 07 72 03

RENCONTRE AVEC **LES JEUNES AGRICULTEURS**

Le métier de préfet entre les champs et la capitale

Le 11 avril, à l'invitation du syndicat des Jeunes agriculteurs qui voulait lui faire part des problèmes auxquels le secteur de l'élevage doit faire face, le préfet a rencontré les représentants de la profession sur l'exploitation du GAEC du Petit Bouveuche, à Saint-Léger-sur-Sarthe.

Une quinzaine de Jeunes agriculteurs l'attendait sur place pour lui exposer leurs inquiétudes, face aux difficultés que les conditions météo de ces derniers mois ont encore aggravées. Vidéo pour preuve, ils ont expliqué le faible rendement des cultures de maïs et la galère de l'ensilage dans la boue. Entre l'augmentation galopante du coût des aliments pour nourrir le bétail et le prix du lait qui stagne, les revenus plafonnent à très bas niveau et la passion du métier qui anime les jeunes générations finit par s'essouffler sous l'effet du découragement.

Le dialogue engagé autour d'un café se poursuit dans l'étable. Un troupeau de cent vaches laitières, deux robots de traite automatisée, une station de traitement pour les effluents, l'exploitation s'inscrit dans la modernité. Le préfet se déclare « **impressionné par la technicité des installations** ». L'échange est courtois mais ferme.

> « LES INVESTISSEMENTS PÈSENT LOURDEMENT SUR LA TRÉSORERIE ET ILS S'OPÈRENT AU DÉTRIMENT DES SALAIRES. SI RIEN NE CHANGE, LES JEUNES NE VOUDRONT PLUS S'INSTALLER. IL N'Y AURA PLUS D'ÉLEVEURS DANS L'ORNE. LA PAC QUI DISTRIBUE LES AIDES À LA SURFACE AVANTAGE LES CÉRÉALIERS. L'INSTAURATION D'UNE PRIME À LA TÊTE DE BÉTAIL PERMETTRAIT DE CORRIGER LES DISPARITÉS QUI CREUSENT UN FOSSÉ DANS LES CAMPAGNES ENTRE LES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ »

Dans l'immédiat, la demande porte sur une prise en compte des coûts de production dans le prix de vente du lait et produits dérivés. Une augmentation de 2 centimes sur le litre de lait UHT, sans impact sensible pour le consommateur, suffirait selon les jeunes agriculteurs, à pérenniser leurs exploitations. Ils demandent que le gouvernement prenne des mesures au plus vite. Ils préviennent qu'ils seront vigilants sur le contenu de la prochaine loi de consommation attendue pour la fin du premier semestre et la loi d'avenir prévue en fin d'année.

Le préfet souligne les efforts du ministère de l'agriculture qui a réussi à dégager deux fois 20 millions d'euros pour soutenir les éleveurs. « **Pas assez** » conteste un jeune exploitant. « **C'est mieux que rien et dans l'état actuel des finances publiques, c'est tout ce qu'on peut faire. Au-delà, ce serait sur le compte de la dette publique** » rétorque Jean-Christophe Moraud. La pression ascendante des contraintes environnementales ? « **Ce ne sont pas que des contraintes, cela représente également des opportunités** ».

« ON NE PEUT PAS IMAGINER L'ORNE SANS LES ÉLEVEURS. C'EST L'UN DES PARAMÈTRES ESSENTIELS DE L'IDENTITÉ DE NOTRE DÉPARTEMENT... »

Une matinée ne suffit pas à refaire le monde quand bien même il ne s'agirait que du monde rural mais c'est assez pour établir le contact. « **Plus constructif qu'un déversement de lisier ou de paille dans la cour de la préfecture** » assure Jean-Christophe Moraud en invitant les JA à venir le rencontrer chaque fois que nécessaire.

« **Je ne serai pas toujours d'accord avec vous, je défendrai la position du gouvernement mais je serai attentif à vos revendications et je les ferai remonter au ministère** ».

Christophe de Balorre, conseiller général du canton et maire de Saint-Léger-sur-Sarthe s'est associé à la visite et appuie les demandes de ses administrés. « **On ne peut pas imaginer l'Orne sans les éleveurs. C'est l'un des paramètres essentiels de l'identité de notre département. Nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet, pour faire entendre les revendications en haut lieu et faire en sorte que la situation évolue favorablement dans l'intérêt des jeunes installés ici et dans l'intérêt de notre territoire** ».

La matinée s'achève sur un verre de cidre. La suite de la journée de Jean-Christophe Moraud se passe à Paris. Le préfet de l'Orne exerce son métier entre les champs et la capitale. Il est l'agent de liaison entre un territoire qui nourrit des espoirs et le gouvernement qui, pour les prendre en compte, a besoin de les connaître.

La rencontre avec les jeunes agriculteurs fournira quelques images d'un film à travers lequel la délégation interministérielle à la communication du ministère de l'Intérieur veut présenter tous les aspects de la fonction de préfet et ses multiples variantes. A sa sortie, la séquence sera mise en ligne sur le site de l'État dans l'Orne : **www.orne.gouv.fr**

Mesures de soutien à la filière laitière

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait qui s'est tenu le 21 mars dernier, Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture a annoncé les mesures suivantes :

Mise en place de nouvelles aides couplées en faveur de l'élevage pour l'année 2013 :

20 Millions d'euros pour la filière laitière seront attribués, sur la base du quota laitier des éleveurs, aux nouveaux installés et récents investisseurs (soit environ 1.000 € par exploitation éligible);
20 Millions d'euros seront affectés aux nouveaux installés et récents investisseurs éleveurs de bovins allaitants et engraisseurs;
4 Millions d'euros viendront abonder l'enveloppe annuelle de l'aide pour le secteur caprin.

Sur la contractualisation entre producteurs et transformateurs :

comme dans la loi de modernisation économique (LME), obligation de révision des prix quand les indicateurs de prix des matières premières fluctuent fortement;
les coopératives devront rendre compte des engagements qu'elles ont pris pour appliquer réellement les principes de la contractualisation;
consolidation progressive des organisations de producteurs;
constitution d'une cellule de veille pour anticiper et traiter les situations des producteurs sans collecteurs.

Sur le rééquilibrage des discussions entre les transformateurs et la grande distribution, via des modifications de la LME :

mise en place de mécanismes de révision des prix liés aux prix des matières premières;
renforcement de la transparence et des sanctions;
réunion en avril d'une table-ronde entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.

Sur la fin du système des quotas laitiers :

Rendez-vous à Bruxelles en septembre prochain pour discuter de l'après-quotas laitiers et objectif de faire émerger, d'ici là, une proposition concrète de dispositif d'intervention en cas de déséquilibre sur le marché

LA PRÉFECTURE EN LUMIÈRE, EN FEU ET EN MUSIQUE

LE SOIR DU 18 MAI

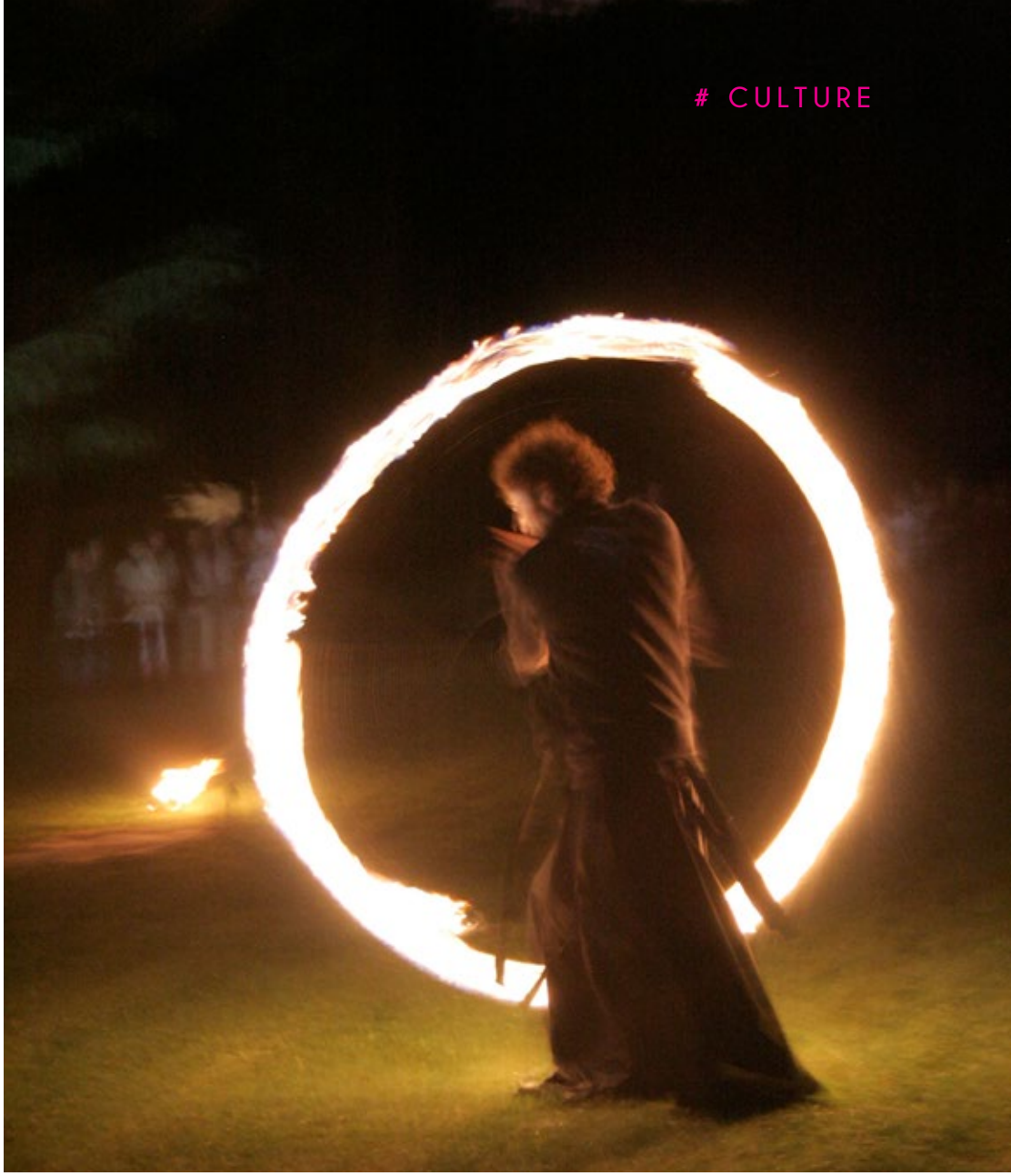

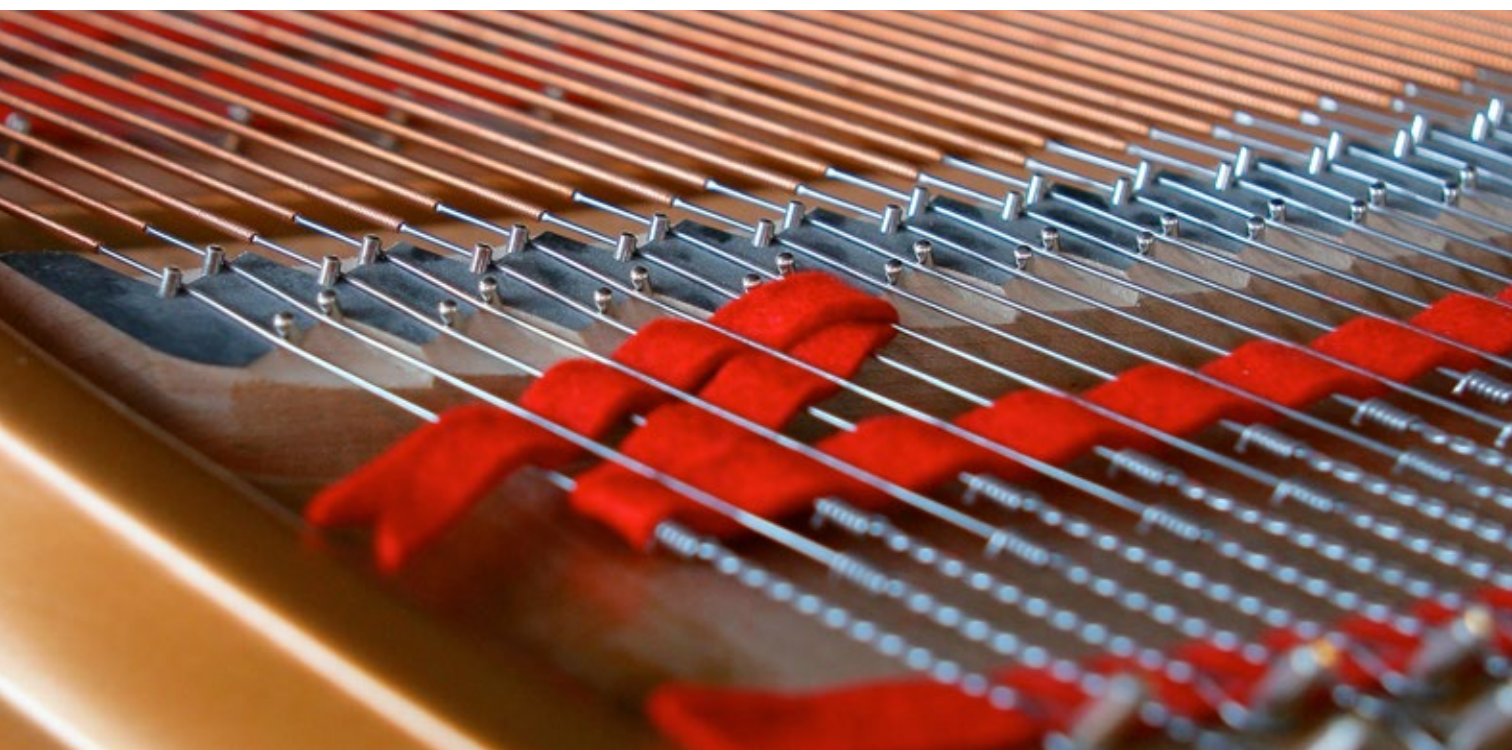

5È EDITION DE PIERRES EN LUMIÈRES

LA PRÉFECTURE EN LUMIÈRE, EN FEU ET EN MUSIQUE LE SOIR DU 18 MAI

La préfecture sera ouverte le soir du 18 mai, pour la 5e édition de Pierres en lumières. Cinq ans, c'est l'âge des traditions bien établies, c'est celui de la maturité féconde où les initiatives heureuses se propagent et se reproduisent.

Depuis 2009 où les premières lumières se sont allumées sur les belles pierres de l'Orne, l'événement a pris de l'ampleur et s'est enrichi d'animations diverses.

Ce rendez-vous de mai envisagé à ses débuts comme une vitrine du patrimoine architectural local est devenu, au fil du temps, une fête à dimension régionale. Les pierres en lumières sont désormais en musique. Elles sont le décor d'une promenade qui entraîne les visiteurs d'un lieu à un autre, du plus prestigieux au plus modeste.

Le succès de cette « folle nuit », qui coïncide avec la nuit européenne des musées, est à inscrire à l'actif des nombreux bénévoles sans qui elle n'aurait pu exister et ne saurait durer. Les mairies, les associations et les particuliers qui ouvrent leurs demeures à cette occasion sont les acteurs de son succès. Il est assez convaincant pour que l'État, le Conseil général de l'Orne et la Fondation du patrimoine à l'initiative de cet évènement en revendiquent fièrement la paternité.

Avec une cinquantaine d'animations dans l'Orne, autant dans la Manche et une soixantaine dans le Calvados, l'édition 2013 devrait être un bon cru. La pluie ayant gâché sensiblement la cuvée 2012 au point que la préfecture avait dû déclarer forfait, le programme s'est organisé cette année de manière à ce que la météo ne puisse rien empêcher.

Le programme « beau temps » se déroulera dans le parc qui sera éclairé par une floraison de bougie et animé par des jongleurs de feu. Quel que soit le temps, la salle Christophle sera ouverte au public, pour un récital au piano de nocturnes au clair de lune.

La nuit étant propice aux rêves, ayons celui que la nuit du 18 mai soit assez douce pour que les nocturnes puissent être effectivement joués au clair de lune, avec la somptueuse façade XVIIème de la préfecture en toile de fond et pour que soient couronnées de succès toutes les initiatives et toute l'énergie déployée par ceux qui se sont investis, dans l'Orne et en Basse-Normandie, dans l'organisation de cette fête.

La liste des sites et des animations proposées au public avec les horaires d'ouverture est accessible sur le site www.pierresenlumieres.fr

La nuit européenne des musées

La Nuit européenne des musées aura lieu samedi 18 mai 2013.

Cet événement, organisé par le ministère de la culture et de la communication est coordonné par la direction générale des patrimoines, en lien avec les directions générales des affaires culturelles.

Il a pour but de sensibiliser tous les publics à la richesse des collections et à l'offre culturelle des musées.

Tous les ans, plus de 3400 musées de toute l'Europe accueillent les visiteurs gratuitement à cette occasion. 56 seront ouverts en Basse-Normandie, dont 11 dans l'Orne.

La liste et les horaires sont accessibles sur le site de la direction régionale des affaires culturelles.

Rendez-vous le 21 juin pour la fête de la musique

La préfecture sera également ouverte le 21 juin, pour la fête de la musique.

Les écoles et professeurs de musique seront, comme les années passées, invités à présenter leurs élèves devant un public toujours de plus en plus nombreux aux rendez-vous de l'hôtel de Guise.

Les horaires et le programme seront mis en ligne début juin sur le site internet de l'État : www.orne.gouv.fr

Pierres en lumières

Une découverte nocturne du patrimoine ornais

Animations
et illuminations
des trésors architecturaux

Samedi 18 mai 2013

www.pierresenlumieres.fr

opération initiée par

L'ORNE Conseil Général

Préfet de l'Orne

Fondation du Patrimoine

www.fondation-patrimoine.org
www.orne.gouv.fr
www.orne.fr

Les partenaires

France Bleu Basse-Normandie

EDF

citéos

Orchestre Régional de Basse-Normandie

Arts Graphiques Imprim'Vert

WWW
ORNE
GOUV
www.orne.gouv.fr